



CU INC.

NOTICE ANNUELLE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

31 mars 2025

La présente notice annuelle vise à permettre aux lecteurs de comprendre l'exploitation et les activités de CU Inc. (« nous », « nos », « notre » ou la « société »).

À moins d'indication contraire, l'information figurant dans la présente notice annuelle est présentée en date du 31 décembre 2024.

La société est contrôlée par Canadian Utilities Limited (« Canadian Utilities » ou « CU »), laquelle est contrôlée par ATCO Ltd. (« ATCO ») et par son actionnaire contrôlant, Sentgraf Enterprises Ltd., dont la famille Southern est l'actionnaire contrôlant.

Les termes employés dans la présente notice annuelle sont définis dans le glossaire qui figure à la fin du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Structure de la société	2
Description des activités	2
Secteur Électricité	3
Secteur Gaz naturel	6
Renseignements d'ordre réglementaire	8
Historique des trois derniers exercices	8
Sommaire des produits des activités ordinaires	8
Secteur Électricité	9
Secteur Gaz naturel	9
Siège social et autres activités	10
Renseignements sur les employés	10
Protection de l'environnement	11
Durabilité, changements climatiques et transition énergétique	12
Mises à jour sur les politiques et la réglementation	12
Risques commerciaux et gestion des risques	12
Immobilisations incorporelles	13
Dividendes	13
Structure du capital	13
Notations	15
Marché pour les titres de la société	17
Membres du conseil d'administration et de la haute direction	18
Titres avec droit de vote et leurs principaux porteurs	21
Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	21
Poursuites et application de la loi	21
Contrats importants	21
Intérêt des experts	21
Information prospective	22
Informations complémentaires	23
Glossaire	24
Annexe 1 Rapport sur la rémunération	25

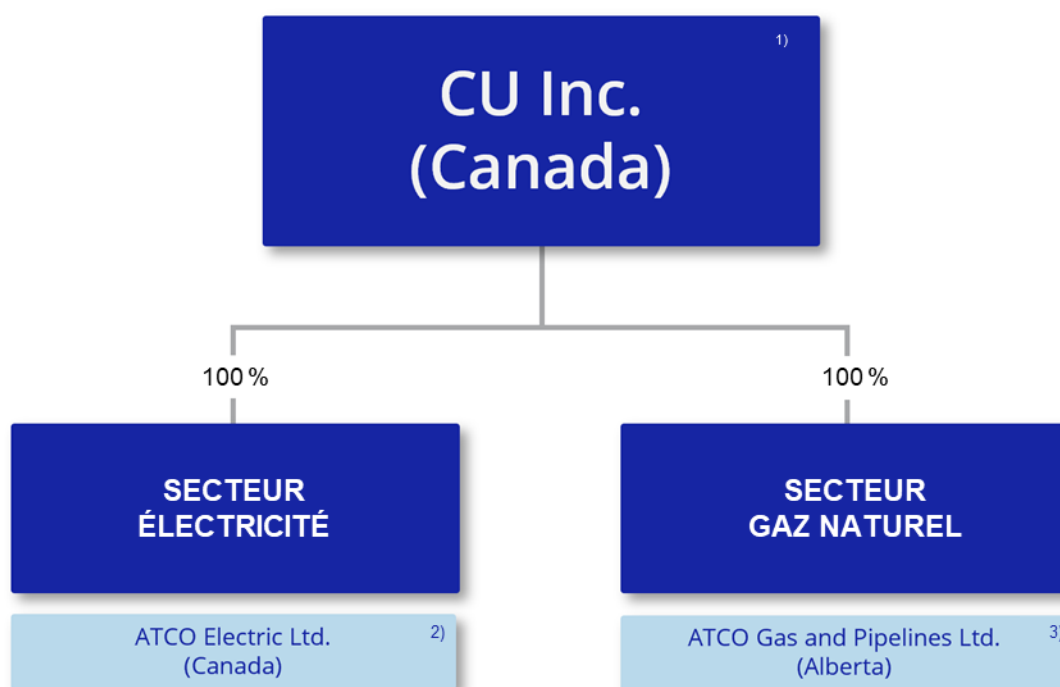
STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

CU Inc. a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 12 mars 1999. Son bureau principal est situé au 5302, rue Forand S. O., immeuble ouest, 4^e étage, Calgary (Alberta) T3E 8B4.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE SIMPLIFIÉE

CU Inc. est une filiale entièrement détenue par Canadian Utilities Limited, une société d'ATCO. CU Inc. est une société établie en Alberta qui compte 3 704 employés et des actifs de 19 G\$ composés d'activités de services publics à tarifs réglementés dans les domaines du transport et de la distribution d'électricité et de gaz naturel (les « entreprises de services publics »). De plus amples renseignements sur CU Inc. se trouvent sur le site Web de Canadian Utilities Limited à l'adresse www.canadianutilities.com.

Le graphique suivant donne le nom des principaux secteurs d'activité de la société et des principales filiales constituant ces secteurs d'activité, ainsi que les territoires où ils sont régis. Le graphique indique également le pourcentage des actions des filiales dont la société a la propriété véritable ou sur lesquelles elle exerce un contrôle ou a la haute main, que ce soit directement ou indirectement.



1) L'organigramme ne comprend pas toutes les filiales de la société. Les actifs et les produits des activités ordinaires des filiales exclues ne représentaient pas, au total, plus de 20 pour cent du total des actifs consolidés ou des produits des activités ordinaires consolidés de la société au 31 décembre 2024.

2) ATCO Electric Ltd. comprend les entreprises de distribution d'électricité et de transport d'électricité.

3) ATCO Gas and Pipelines Ltd. comprend les entreprises de distribution de gaz naturel et de transport de gaz naturel.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

APERÇU

Les activités de la société sont menées par l'intermédiaire de deux entreprises réglementées dans l'ouest et le nord du Canada : le secteur Électricité, qui regroupe les entreprises de distribution et de transport d'électricité, et le secteur Gaz naturel, qui regroupe les entreprises de distribution et de transport de gaz naturel.

La proposition de valeur des entreprises de services publics consiste à fournir de l'énergie essentielle à un monde en évolution qui a besoin de plus d'énergie pour assurer la qualité de vie d'une population croissante, faire progresser les économies et alimenter les différents secteurs d'activité. Nos clients ont besoin de services résilients et fiables, qui tiennent également compte de la durabilité et de l'abordabilité. Nous fournissons cette énergie fiable et abordable de façon sécuritaire en menant activement une transition énergétique responsable et équitable, et en y participant de manière constructive, en investissant pour répondre aux besoins en constante évolution de nos clients, en nous positionnant comme un partenaire de confiance et en offrant l'infrastructure énergétique complète dont la population et notre secteur en croissance ont besoin.

CONTEXTE CONCURRENTIEL

Le secteur en évolution des services publics met de plus en plus l'accent sur l'adaptation aux changements climatiques, la décarbonation, la numérisation et la décentralisation afin de répondre aux attentes de notre clientèle et des autres parties prenantes. L'évolution de la réglementation et la croissance continue du nombre de clients industriels et résidentiels dans les territoires que nous desservons sont autant d'occasions que la société est bien positionnée pour saisir.

La majorité de nos actifs sont situés en Alberta, au Canada, où les entreprises de services publics sont établies et jouissent d'une confiance depuis plus de 100 ans, pendant lesquels elles ont dû composer avec de nombreux changements réglementaires et de politique. Cette expérience nous confère un avantage par rapport à nos pairs dans les territoires où nous exerçons nos activités.

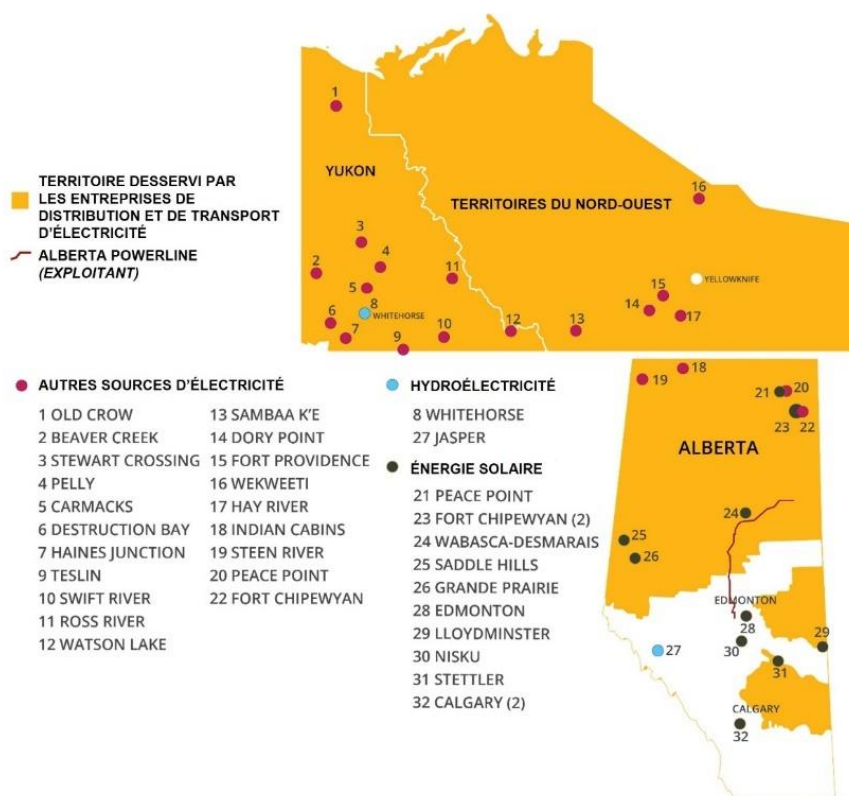
CARACTÈRE SAISONNIER

Les activités de nos entreprises de services publics ont tendance à être cycliques en raison de la nature de la production d'électricité et de la consommation de gaz naturel, y compris les fluctuations de la demande des clients en fonction des saisons et des variations annuelles de température, en particulier pendant la saison de chauffage hivernale. Du fait de ces fluctuations, les produits des activités ordinaires et le résultat de chaque trimestre présentés sous forme annualisée ne sont pas une indication de nos résultats annuels. Par exemple, les tarifs des clients des services de distribution du gaz naturel sont fondés sur des prévisions des températures normales, et ces schémas saisonniers peuvent se traduire par le recouvrement d'un montant plus élevé ou moins élevé que prévu auprès des clients. Les produits attribuables aux températures supérieures ou inférieures à la normale pour la période considérée sont remboursés aux clients ou recouverts auprès de ceux-ci au cours des périodes ultérieures.

SECTEUR ÉLECTRICITÉ

DISTRIBUTION ET TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

La carte ci-dessous montre les zones de service des entreprises de distribution et de transport d'électricité ainsi que les emplacements des installations de production d'électricité détenues ou exploitées par les entreprises de distribution et de transport d'électricité dans l'ouest et le nord du Canada.



Les entreprises de distribution et de transport d'électricité transportent et fournissent de l'électricité dans environ 240 collectivités et régions rurales du nord et du centre-est de l'Alberta. Sont comprises dans leur territoire les villes de Drumheller, de Grande Prairie et de Fort McMurray, ainsi que les régions situées près de Fort McMurray, de Cold Lake et de Peace River. Ces entreprises approvisionnent aussi en électricité trois collectivités en Saskatchewan, notamment Lloydminster. Les entreprises de distribution et de transport d'électricité sont situées à Edmonton et possèdent 34 bureaux dans le territoire qu'elles desservent.

Yukon Electrical Company Limited (ATCO Electric Yukon (« AEY »)) dessert 19 collectivités au Yukon, dont Whitehorse, la capitale, et une collectivité en Colombie-Britannique. Northland Utilities Enterprises Ltd. (« NUE ») est un partenariat à parts égales entre une filiale de la société et Denendeh Investments Incorporated, qui représente les 27 Premières Nations Déné des Territoires du Nord-Ouest. NUE compte deux filiales en exploitation : Northland Utilities (NWT) Limited (qui exerce ses activités sous le nom Naka Power Utilities (NWT)) et Northland Utilities (Yellowknife) Limited (qui exerce ses activités sous le nom Naka Power Utilities (Yellowknife)) (collectivement, les « entreprises de services publics Naka Power »). Les entreprises de services publics Naka Power desservent neuf collectivités dans les Territoires du Nord-Ouest, dont Yellowknife, la capitale.

Les entreprises de distribution et de transport d'électricité et leurs filiales, AEY et NUE, desservent approximativement 265 000 clients. Les entreprises de distribution et de transport d'électricité se sont vu attribuer environ 65 pour cent de la zone de service désignée en Alberta, qui représente approximativement 13 pour cent de la charge électrique provinciale et 12 pour cent de la population.

Le nombre moyen de clients desservis mensuellement par les entreprises de distribution et de transport d'électricité, AEY et NUE, en 2024 et en 2023, est présenté dans le tableau suivant.

	2024		2023	
	Nombre	%	Nombre	%
Clientèle résidentielle	187 938	71	187 041	71
Clientèle commerciale	35 274	13	35 155	13
Clientèle industrielle	9 110	4	9 264	4
Clientèle rurale, REA et autres	32 439	12	32 420	12
Total	264 761	100	263 880	100

L'électricité distribuée aux diverses catégories de clients au cours de 2024 et de 2023 est présentée dans le tableau suivant.

	2024		2023	
	GWh	%	GWh	%
Clientèle résidentielle	1 366	11	1 321	11
Clientèle commerciale	2 318	19	2 297	19
Clientèle industrielle	8 187	66	7 822	66
Clientèle rurale, REA et autres	525	4	511	4
Total	12 396	100	11 951	100

Les entreprises de distribution et de transport d'électricité, AEY et NUE sont les propriétaires de vastes réseaux de transport et de distribution d'électricité et en assurent l'exploitation. Les réseaux sont constitués d'environ 11 200 km de lignes de transport et 60 300 km de lignes de distribution. De plus, les entreprises de distribution et de transport d'électricité fournissent de l'électricité aux Rural Electrification Associations (« REA ») pour les quelque 3 500 km de lignes de distribution qu'elles exploitent mais qui appartiennent aux REA.

Les entreprises de distribution et de transport d'électricité, AEY et NUE distribuent de l'électricité dans des collectivités constituées en personne morale aux termes de concessions ou de règlements municipaux. Dans les régions rurales, l'électricité est distribuée aux termes d'autorisations, de permis ou d'ordonnances délivrés ou rendus en vertu des lois applicables.

Les concessions aux termes desquelles le service est assuré dans les collectivités constituées en personne morale de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest ont été accordées pour des périodes allant jusqu'à 20 ans. Les entreprises de distribution et de transport d'électricité et NUE détiennent ces concessions en exclusivité, lesquelles sont renouvelables par convention. Si une concession n'est pas renouvelée, elle demeure valide jusqu'au moment où l'une ou l'autre des parties, avec l'approbation de l'organisme de réglementation compétent, y met fin moyennant un préavis écrit de six mois.

Lorsqu'une concession prend fin, la municipalité peut acheter les installations qui ont été utilisées dans le cadre de cette concession à un prix devant être convenu ou, faute d'entente, à un prix établi par l'organisme de réglementation compétent. La concession aux termes de laquelle le service est assuré au Yukon a été accordée en vertu de la *Loi sur les entreprises de service public* (Yukon) et ne comporte aucune date d'expiration fixe.

Selon la loi intitulée *Electric Utilities Act* (Alberta) (« EUA »), l'Alberta Utilities Commission (« AUC ») doit approuver les tarifs de gros pour le transport de l'électricité. Les tarifs de transport permettent à tout propriétaire d'un groupe électrogène d'avoir accès au réseau de transport en Alberta, ce qui facilite la vente de son électricité. Le même tarif de transport est demandé à chaque service public de distribution d'électricité ou client relié directement au réseau de transport, peu importe l'emplacement.

Chaque propriétaire d'installations de transport impute ses coûts à l'Alberta Electric System Operator (« AESO »). C'est ainsi que l'on réalise la répartition égale des coûts de transport. L'AESO fait ensuite le total de ces coûts et exige de tous les utilisateurs du réseau de transport un tarif commun de transport.

Le règlement intitulé *Transmission Regulation* de l'EUA stipule que les nouveaux projets de transport doivent être assignés aux propriétaires d'installations de transport en fonction des zones de service des sociétés de distribution avec lesquelles ils ont par le passé entretenu des liens. La propriété des installations changera aux limites des zones de service, sauf dans les situations où, de l'avis de l'AESO, seule une petite partie du projet est située dans une autre zone de service. Les règles s'appliquent à tous les projets de transport à l'exception des projets d'interconnexion interprovinciale et de ceux que le gouvernement de l'Alberta caractérise de « critiques ».

Alberta PowerLine

CU Inc. est l'exploitant d'Alberta PowerLine (« APL ») aux termes d'un contrat de 35 ans qui prendra fin en 2054. APL détient une ligne de transport d'électricité de 500 km et de 500 kV reliant Wabamun, en Alberta, et Fort McMurray, en Alberta. La part de 60 pour cent d'APL appartient à un consortium comprenant Gestion de Placements TD Inc., au nom et pour le compte de TD Greystone Infrastructure Fund (Global Master) L.P., et IST3 Investment Foundation agissant pour le compte de son groupe d'investissement, IST3 Infrastruktur Global. Les autres 40 pour cent sont détenus par sept collectivités autochtones en Alberta : la Première Nation Athabasca Chipewyan, la Nation crie Bigstone, Gunn Metis Local 55, la Première Nation crie Mikisew, par l'intermédiaire de sa division commerciale, le Mikisew Group of Companies, la Première Nation Paul, la Première Nation Sawridge et la Première Nation Sucker Creek.

Production d'électricité

Hydroélectricité, énergie solaire et diesel

Les entreprises de distribution et de transport d'électricité sont les propriétaires et les exploitants de deux centrales hydroélectriques, de 14 installations solaires, de 20 centrales diesel et de 6 centrales de production mobiles ayant une capacité nominale totale de 48 MW en Alberta, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. De plus, la société a loué trois centrales diesel mobiles pour potentiellement ajouter 5 MW à la production d'hydroélectricité dans les régions des Territoires du Nord-Ouest. Cette production n'est pas incluse dans les 48 MW.

Les actifs d'hydroélectricité comprennent une installation à Whitehorse au Yukon et une à Jasper en Alberta générant chacune 1,4 MW d'énergie hydroélectrique. Les installations solaires en Alberta comprennent des systèmes de panneaux solaires de toiture et des systèmes installés sur le sol, y compris le projet de Fort Chipewyan, le plus important projet d'énergie solaire hors réseau au Canada, et le projet d'Old Crow, le projet d'énergie solaire hors réseau le plus au nord du Canada. Les centrales diesel sont réparties au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et en Alberta et desservent les collectivités éloignées qui ne sont pas reliées au réseau.

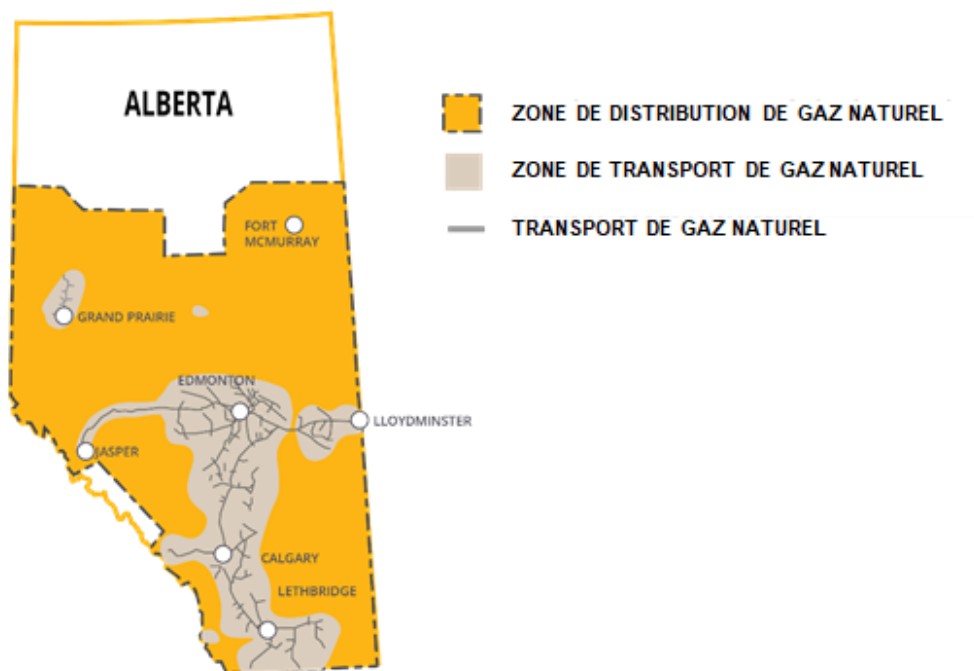
Les entreprises de distribution et de transport d'électricité continuent de faire progresser leur stratégie visant à permettre la production et la livraison d'énergie renouvelable tout en répondant aux besoins énergétiques de leurs clients.

BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Les bornes de recharge rapides pour véhicules électriques offrent aux utilisateurs finaux l'occasion de remplacer un combustible de transport liquide par une source d'énergie peu carbonée. Jusqu'à maintenant, Canadian Utilities a installé un total de 25 bornes de recharge rapide pour véhicules électriques.

SECTEUR GAZ NATUREL

La carte qui suit présente les régions desservies par les entreprises de distribution et de transport de gaz naturel en Alberta.



DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

L'entreprise de distribution de gaz naturel fournit du gaz naturel dans l'ensemble de l'Alberta et dans la région de Lloydminster, en Saskatchewan, et dessert environ 1,3 million de clients dans 302 collectivités.

Les principaux marchés de l'entreprise de distribution de gaz naturel sont situés dans les villes albertaines d'Edmonton, de Calgary, d'Airdrie, de Cochrane, de Fort McMurray, de Grande Prairie, de Lethbridge, de Red Deer, de Spruce Grove, de St. Albert et de Sherwood Park. En 2024, environ 76 pour cent des clients de l'entreprise de distribution de gaz naturel se trouvaient dans ces 11 collectivités. Les clients restants se trouvent dans 291 petites collectivités rurales.

Le nombre moyen de clients desservis mensuellement par l'entreprise de distribution de gaz naturel en 2024 et en 2023 est présenté dans le tableau ci-dessous.

	2024		2023	
	Nombre	%	Nombre	%
Clientèle résidentielle	1 206 668	92	1 185 527	92
Clientèle commerciale	104 913	8	103 833	8
Clientèle industrielle	341	—	341	—
Autres	697	—	711	—
Total	1 312 619	100	1 290 412	100

Le volume de gaz naturel distribué par l'entreprise de distribution de gaz naturel en 2024 et en 2023 est présenté dans le tableau suivant.

	2024		2023	
	PJ	%	PJ	%
Clientèle résidentielle	124,0	46	112,2	45
Clientèle commerciale	130,3	48	123,1	49
Clientèle industrielle	16,6	6	14,4	6
Autres	0,2	—	0,3	—
Total	271,1	100	250,0	100

L'entreprise de distribution de gaz naturel est la propriétaire d'environ 42 000 km de conduites de distribution, dont elle assure l'exploitation. En outre, elle possède des installations de service et d'entretien situées dans les principaux centres de l'Alberta.

L'entreprise de distribution de gaz naturel fournit du gaz naturel dans des collectivités constituées en personne morale sous le régime de concessions ou de règlements et dans des régions rurales aux termes d'autorisations, de permis ou d'ordonnances délivrés ou rendus en vertu des lois applicables. Elle détient actuellement 169 contrats de concession de distribution de gaz conclus avec des municipalités en Alberta. Un contrat de concession de distribution de gaz donne à la société le droit exclusif de fournir des services de distribution aux résidents d'une municipalité, ainsi que le droit d'utiliser les biens immobiliers de la municipalité pour la construction, l'exploitation et l'agrandissement des services publics. En retour, la municipalité reçoit l'assurance que des services publics de distribution de gaz sont fournis à ses citoyens. La municipalité peut aussi recevoir des droits de franchise (en contrepartie de l'exclusivité accordée et tenant lieu habituellement d'impôts fonciers) représentant jusqu'à 35 pour cent des produits tirés des services de distribution de gaz à la municipalité.

Chaque contrat de concession dure entre 10 et 20 ans, à moins qu'il soit renouvelé d'un accord mutuel pour aller jusqu'à 20 ans. La limite de renouvellement de 20 ans est stipulée dans la *Municipal Government Act* (« MGA »). Lorsqu'un contrat de concession arrive à échéance, le contrat reste valide jusqu'à son renouvellement ou jusqu'au moment où l'une ou l'autre des parties, avec l'approbation de l'organisme de réglementation compétent, y met fin moyennant un préavis écrit de six mois. Lorsque le contrat prend fin, la municipalité peut acheter les installations utilisées relativement à cette concession à un prix devant être convenu ou, faute d'entente, à un prix établi par l'organisme de réglementation compétent.

À Edmonton, les services de distribution de gaz naturel sont fournis aux termes d'un contrat de concession d'une durée de 20 ans qui expirera le 30 juillet 2030.

À Calgary, les activités de distribution de gaz naturel ont toujours été régies par un règlement municipal. La *Utilities Affordability Statutes Amendment Act, 2024* a apporté des changements à différentes lois régissant les contrats de concession conclus par les municipalités de l'Alberta, dont la MGA et la *Gas Utilities Act* (« GUA »), aux termes desquels tous les privilèges et les concessions qui ont été accordés par une municipalité de l'Alberta à une entreprise de services publics de gaz prendront fin le 17 mars 2025, à moins que les contrats soient soumis à nouveau et approuvés par l'AUC avant cette date. Par conséquent, ATCO Gas and Pipelines et la ville de Calgary se sont entendues pour conclure un contrat de concession d'une durée de 20 ans commençant le 1^{er} mars 2025, selon l'article 45 de la MGA. Elles attendent actuellement l'approbation de l'AUC.

Projet de mélange d'hydrogène

L'avancement de la production d'hydrogène dans la province crée des possibilités supplémentaires liées au mélange d'hydrogène dans l'infrastructure actuelle de gaz naturel. CU Inc. a proposé des projets favorisant une utilisation sécuritaire de l'hydrogène. Ces possibilités devraient contribuer à la décarbonation du réseau et aux investissements, et aider à soutenir les cibles d'émissions provinciales et fédérales.

TRANSPORT DE GAZ NATUREL

L'entreprise de transport de gaz naturel possède et exploite des installations et des pipelines de transport de gaz naturel en Alberta. Elle prend livraison du gaz naturel à partir de diverses installations de traitement et de différents points de raccordement avec d'autres réseaux de transport. Elle transporte ce gaz à l'intérieur de la province jusqu'à des utilisateurs finaux, comme des clients industriels et des services de distribution locaux, ou jusqu'à d'autres réseaux de pipelines, afin principalement qu'il soit exporté à l'extérieur de la province.

L'entreprise de transport de gaz naturel possède et exploite un vaste réseau de transport du gaz naturel. Le réseau compte actuellement environ 9 000 km de pipelines, 11 installations de compression, environ 3 600 points de réception et de livraison et une installation de stockage de gaz naturel de pointe dans une caverne de sel située près de Fort Saskatchewan, en Alberta. Ce réseau comprend également 172 points de réception des producteurs, 101 raccordements au réseau de Nova Gas Transmission Ltd., un raccordement au réseau d'Alliance Pipeline et un raccordement au réseau de Many Islands Pipelines. La capacité de livraison de pointe du réseau de transport de gaz naturel s'élève à 5,02 milliards de pieds cubes par jour.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE

Le cadre réglementaire et les faits récents d'ordre réglementaire sont décrits à la rubrique « Renseignements d'ordre réglementaire » du rapport de gestion de CU Inc. et cette description est intégrée aux présentes par renvoi. Le rapport de gestion peut être consulté sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

HISTORIQUE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Le texte qui suit résume les événements, acquisitions, cessions et facteurs importants qui ont eu une influence sur l'évolution de la société au cours des trois derniers exercices.

SOMMAIRE DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

La part des produits des activités ordinaires consolidés de la société pour chacun des secteurs d'activité est indiquée dans le tableau suivant.

Produits des activités ordinaires ¹⁾	2024		2023		2022	
	(en millions de dollars)	%	(en millions de dollars)	%	(en millions de dollars)	%
Électricité	1 395	46	1 397	48	1 464	46
Gaz naturel	1 655	54	1 542	52	1 692	54
Siège social et autres activités et éliminations intersectorielles	(7)	–	(8)	–	(5)	–
Total	3 043	100	2 931	100	3 151	100

1) Les données qui précèdent sont tirées de la note 3 (« Informations sectorielles ») des états financiers consolidés de 2024 préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). La monnaie de présentation est le dollar canadien.

Les produits des activités ordinaires et le résultat des entreprises de services publics sont tributaires des dépenses en immobilisations. Les dépenses en immobilisations sont le principal facteur de croissance de la base de tarification. La croissance de la base de tarification est le principal facteur de croissance des produits des activités ordinaires et du résultat. Les entreprises de services publics ont investi 3,6 G\$ en capital depuis 2022.

Les produits des activités ordinaires des entreprises de services publics en 2024 ont bénéficié de l'accroissement de la base de tarification des entreprises réglementées en Alberta et de l'augmentation du rendement des capitaux propres (« RCP ») qui a suivi la décision de l'AUC en 2023 d'établir le RCP de 2024 à 9,28 pour cent. Toutefois, plusieurs décisions d'ordre réglementaire prises au cours des trois dernières années ont eu une incidence sur les produits des activités ordinaires. Les produits des activités ordinaires de 2023 ont diminué par rapport à ceux de 2022, surtout en raison des économies de coûts réalisées par les entreprises de distribution d'électricité et de gaz naturel pendant la durée de la deuxième génération de la réglementation fondée sur le rendement, qui sont dorénavant transférées aux clients en vertu du cadre de révision du coût des services de 2023. Cette baisse des produits des activités ordinaires a été partiellement contrebalancée par le mécanisme de report d'efficacité en 2023 et 2024, le règlement de la demande de report pour les exercices de 2018 à 2021 et le règlement de la demande générale de hausse tarifaire pour 2023 à 2025 de l'entreprise de transport d'électricité, qui tiennent compte de la cessation du recouvrement ainsi que du remboursement d'impôts différés fédéraux perçus antérieurement. En 2022, la hausse des produits des activités ordinaires des entreprises de distribution d'électricité et de gaz naturel a découlé de l'allègement tarifaire accordé aux clients en 2021 en raison de la pandémie mondiale de COVID-19 et, par la suite, de la décision de l'AUC de maximiser le recouvrement, en 2022, des produits différés en 2021.

SECTEUR ÉLECTRICITÉ

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Les dépenses en immobilisations totales pour le secteur Électricité au cours des trois derniers exercices sont indiquées dans le tableau suivant.

<i>(en millions de dollars)</i>	Total	Exercices clos les 31 décembre		
		2024	2023	2022
Distribution d'électricité	1 128	455	391	282
Transport d'électricité	829	306	239	284
Total	1 957	761	630	566

Les dépenses en immobilisations pour les infrastructures des entreprises de services publics au cours des trois derniers exercices ont été affectées notamment aux mises à niveau des systèmes et aux projets de croissance pour de nouveaux clients, dont le projet Transfert du Centre-Est vers l'extérieur mené par l'entreprise de transport d'électricité, au remplacement d'infrastructures vieillissantes, à la modernisation du réseau et à des projets de remplacement du diesel.

Projet Transfert du Centre-Est vers l'extérieur

En 2024, l'entreprise de transport d'électricité a commencé la construction du projet Transfert du Centre-Est vers l'extérieur, projet de transport d'électricité mandaté par l'AESO à ATCO Electric et AltaLink LP. La construction de la ligne de transport de 135 km et de 240 kV, qui fournira plus de 1 500 MW au réseau électrique de l'Alberta, contribuera à l'intégration de l'énergie renouvelable dans la province et permettra de transporter de l'électricité dans les comtés de Red Deer, de Lacombe et de Stettler. La construction, qui a débuté au troisième trimestre de 2024, se déroulera sur deux hivers et devrait être terminée en 2026. L'entreprise de transport d'électricité construit une portion de 85 km de la ligne de transport, et AltaLink construit l'autre portion de 50 km.

SECTEUR GAZ NATUREL

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Les dépenses en immobilisations totales pour le secteur Gaz naturel au cours des trois derniers exercices sont indiquées dans le tableau suivant.

<i>(en millions de dollars)</i>	Total	Exercices clos les 31 décembre		
		2024	2023	2022
Distribution de gaz naturel	1 091	407	355	329
Transport de gaz naturel	519	231	145	143
Total	1 610	638	500	472

Les dépenses en immobilisations au chapitre de la distribution et du transport de gaz naturel au cours des trois derniers exercices ont été axées sur les mises à niveau des systèmes et les projets de croissance pour de nouveaux clients. Elles étaient aussi liées au remplacement d'infrastructures vieillissantes, comme les programmes de remplacement des pipelines urbains et des conduites principales, et à l'aide à la conversion de centrales alimentées au charbon en centrales alimentées au gaz naturel.

Projet de canalisation principale de Yellowhead

Le 8 mai 2024, la société a annoncé son plus important projet d'infrastructure énergétique jamais réalisé, la canalisation principale de Yellowhead, qui représente des dépenses estimées à 2,8 G\$, sous réserve d'autres études techniques détaillées et de l'appel d'offres pour les contrats d'approvisionnement. Le 18 septembre 2024, la société a annoncé le dépôt d'une demande réglementaire exhaustive établissant la nécessité du projet de canalisation principale de gaz naturel de Yellowhead. Il s'agit de la première demande envoyée à l'AUC sur deux. Ce projet situé en Alberta prévoit la construction de pipelines de gaz naturel sous haute pression d'environ 200 à 230 kilomètres, entre Edson et la région au nord-est d'Edmonton, et d'installations de contrôle et de compression connexes, qui devraient permettre de livrer environ 1 200 térajoules (ou 1,1 milliard de pieds cubes) supplémentaires de gaz naturel par jour. Sous réserve de l'obtention des approbations requises des organismes de réglementation et de la société, la construction devrait commencer en 2026 et le pipeline devrait être mis en service au quatrième trimestre de 2027.

Programme de remplacement des conduites principales

L'entreprise de distribution de gaz naturel compte deux programmes de remplacement des conduites, qui ont été approuvés en 2011, soit le programme de remplacement des conduites de plastique et le programme de remplacement des conduites en acier. Le remplacement des conduites de plastique comprend 8 000 km de conduites de polychlorure de vinyle, ou PVC, et de polyéthylène de première génération à remplacer. L'entreprise de distribution de gaz naturel a remplacé 2 809 km de conduites de PVC et de polyéthylène depuis l'approbation du programme. Le remplacement des conduites en acier comprend 9 000 km de conduites en acier qui sont sous surveillance et dont le remplacement est constamment évalué en fonction de l'historique de rendement. L'entreprise de distribution de gaz naturel a remplacé 405 km de conduites en acier depuis l'approbation du programme.

SIÈGE SOCIAL ET AUTRES ACTIVITÉS

NOMINATION À UN POSTE DE DIRECTION

Le 19 janvier 2024, la société a annoncé le départ à la retraite de Brian P. Shkrobot, vice-président directeur et chef des finances, avec prise d'effet le 1^{er} mars 2024. Katherine-Jane Patrick, vice-présidente directrice et chef des finances et des placements d'ATCO, a pris plus de responsabilités et deviendra chef des finances de Canadian Utilities et de CU Inc. le 1^{er} mars 2024.

Le 31 janvier 2025, soit après la clôture de l'exercice, Wayne K. Stensby, chef de l'exploitation d'ATCO Energy Systems, a pris sa retraite après une carrière impressionnante de 35 ans au sein d'ATCO dans différents pays. Robert J. Myles est devenu président et chef de l'exploitation de Canadian Utilities le 1^{er} février 2025. Il était auparavant chef de l'exploitation d'ATCO EnPower. Avec la nomination de M. Myles, le titre de M^{me} Patrick a été changé pour vice-présidente directrice et chef des finances et des placements de Canadian Utilities, et D. Jason Sharpe a été nommé chef de l'exploitation d'ATCO Energy Systems.

RENSEIGNEMENTS SUR LES EMPLOYÉS

Au 31 décembre 2024, la société comptait 3 704 employés, dont 1 612 dans le secteur Électricité, 1 890 dans le secteur Gaz naturel et 202 dans le secteur Siège social et autres activités.

COMPÉTENCES ET CONNAISSANCES SPÉCIALISÉES

CU Inc. doit recourir à un large éventail de talents pour continuer à exercer ses activités à des niveaux de calibre mondial. Chacun de nos secteurs d'activité est tenu de former et de maintenir en poste une main-d'œuvre qualifiée pour ses activités. De nombreux membres de notre personnel possèdent des compétences et une formation spécialisées, et la société doit demeurer concurrentielle sur le marché pour ces travailleurs. Dans le cadre de notre stratégie de mobilisation et de gestion du personnel, nous croyons que nous devons investir dans notre personnel en favorisant et soutenant son perfectionnement. En outre, nous planifions chaque année la relève et le perfectionnement en mettant l'accent sur les rôles et les compétences essentiels et nous offrons des programmes de perfectionnement individuel et de leadership. De plus amples renseignements sur la rétention de la main-d'œuvre sont présentés à la rubrique « Risques commerciaux et gestion des risques » du rapport de gestion de la société.

POLITIQUES EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE, DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET D'ENVIRONNEMENT

Notre code d'éthique définit les comportements attendus et les normes de conduite que tout un chacun doit respecter au sein du groupe ATCO, y compris à CU Inc. Il fournit une vue d'ensemble des politiques et des pratiques qui doivent être suivies par le personnel du groupe ATCO et ses représentants. Le code d'éthique est facilement accessible sur notre intranet et sur notre site Web à l'adresse www.atco.com. Les employés doivent suivre une formation en ligne – offerte en anglais, en français et en espagnol – et obtenir une attestation chaque année. Les fournisseurs qui mènent des activités pour le groupe ATCO ou en son nom doivent lire le code d'éthique et respecter ses principes et orientations.

En plus du code d'éthique, la société a élaboré plusieurs politiques qui énoncent les principes, les attentes et les exigences relatifs à la conduite des affaires d'ATCO et qui créent un cadre régissant nos normes, lignes directrices et procédures internes. Les politiques s'alignent également sur les normes externes qui peuvent s'appliquer à des fonctions spécifiques de la société. Notre cadre de gouvernance offre à nos secteurs d'activité la souplesse nécessaire pour élaborer des normes, des lignes directrices et des procédures internes qui répondent à nos différents besoins commerciaux. Les politiques concernent par exemple les lieux de travail sécuritaires (atténuer les risques et réduire au minimum les blessures), la lutte contre la corruption (traiter avec des personnes influentes), l'environnement (fournir des services dans le respect de l'environnement), les relations avec les Autochtones (établir et maintenir des relations positives et durables) et l'approvisionnement (travailler avec des fournisseurs qui respectent des normes éthiques élevées en matière de conduite des affaires).

Notre code d'éthique est revu et mis à jour régulièrement. Parmi les récentes mises à jour, mentionnons l'interdiction explicite du recours à l'esclavage moderne dans le cadre de toutes les activités commerciales d'ATCO, afin d'aligner le code sur la partie 2 de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (L.C. 2023, ch. 9). Le groupe ATCO fonde son approche des droits de la personne sur la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (« ONU ») et respecte les droits de la personne conformément aux principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Notre société s'est engagée à fournir des solutions écoresponsables. Nous reconnaissons l'importance de réduire au minimum notre empreinte environnementale et nous nous efforçons d'adopter des politiques et procédures qui favorisent la protection de l'environnement.

CONFORMITÉ AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Notre société et ses filiales respectent les lois et règlements applicables en matière d'environnement des autorités fédérales, provinciales et municipales. Ces lois et règlements portent notamment sur la qualité de l'air, de l'eau et du sol; le rejet de polluants; le transport et l'élimination de déchets; et la protection de la flore, de la faune et des ressources naturelles, dont les forêts, les prairies, les eaux de surface, les espèces menacées ou en voie d'extinction et les oiseaux migrateurs; ainsi que sur la santé humaine.

PRÉSENTATION D'INFORMATION SUR LA GOUVERNANCE ET LES RISQUES

Nos processus de présentation d'information sur la gestion de la société et les risques comprennent des indicateurs de risque clés (en ce qui a trait à la santé, à la sécurité et à l'environnement) qui sont communiqués au comité d'audit du conseil d'administration. C'est l'occasion pour les entreprises de présenter la façon dont elles gèrent et réduisent les risques auxquels elles sont exposées dans le cadre de leurs activités.

SYSTÈME DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nos entreprises ont établi des systèmes de gestion de l'environnement (« SGE ») qui sont conformes aux normes internationales, notamment la norme ISO 14001. Nos SGE sont conçus pour repérer, gérer et réduire les risques environnementaux associés à nos activités. Ces systèmes sont adaptables et évoluent en fonction des risques et des objectifs de la société.

INCIDENCE FINANCIÈRE

Les exigences en matière de protection de l'environnement n'ont pas eu d'incidence financière ou opérationnelle importante sur les dépenses en immobilisations, les bénéfices ou la position concurrentielle de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

DURABILITÉ, CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La durabilité, les changements climatiques et la transition énergétique sont décrits à la rubrique « Durabilité, changements climatiques et transition énergétique » du rapport de gestion de CU Inc. et cette description est intégrée aux présentes par renvoi. Le rapport de gestion peut être consulté sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Le rapport sur la durabilité de 2024 sera publié en mai 2025.

MISES À JOUR SUR LES POLITIQUES ET LA RÉGLEMENTATION

Des mises à jour sur les politiques et la réglementation sont décrites à la rubrique « Mises à jour sur les politiques et la réglementation » du rapport de gestion de CU Inc. et cette description est intégrée aux présentes par renvoi. Le rapport de gestion peut être consulté sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

RISQUES COMMERCIAUX ET GESTION DES RISQUES

Les risques commerciaux sont décrits à la rubrique « Risques commerciaux et gestion des risques » du rapport de gestion de CU Inc. et cette description est intégrée aux présentes par renvoi. Le rapport de gestion peut être consulté sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles de la société représentent essentiellement des logiciels qui ne sont pas directement attribuables à l'exploitation des immobilisations corporelles et des droits fonciers. Nous considérons qu'aucun logiciel ou droit foncier en particulier n'est significatif pour nos activités.

De plus amples renseignements à ce sujet sont donnés à la note 10 des états financiers consolidés de 2024 de la société.

DIVIDENDES

Les dividendes en trésorerie déclarés au cours des trois derniers exercices pour toutes les séries et catégories d'actions ont été les suivants :

<i>(en dollars canadiens par action)</i>	Date d'émission	2024	2023	2022
Actions privilégiées de série				
Série 1	18 avr. 2007	1,15	1,15	1,15
Série 4	2 déc. 2010	0,57	0,57	0,57
Actions de catégorie A et actions de catégorie B		41,51	45,82	85,71

STRUCTURE DU CAPITAL

CAPITAL-ACTIONS

Le tableau suivant décrit la structure du capital-actions de la société au 27 mars 2025.

Actions	Nombre d'actions autorisées	En circulation
Actions privilégiées de série	Illimitées	7 600 000
Actions de catégorie A	Illimitées	3 570 322
Actions de catégorie B	Illimitées	2 188 262

Toutes les actions de catégorie A et de catégorie B sont détenues par Canadian Utilities Limited.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE

Un nombre illimité d'actions privilégiées de série peuvent être émises en série, chaque série étant constituée du nombre d'actions et étant assortie des dispositions déterminées par les membres du conseil. Les actions privilégiées de série, à titre de catégorie, comportent notamment les dispositions suivantes :

- i. Les actions privilégiées de série ont préséance sur les actions de catégorie A et les actions de catégorie B et sur toutes autres actions de la société ayant un rang inférieur pour ce qui est du paiement des dividendes et de la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de la société. Les actions privilégiées de série peuvent également bénéficier d'un traitement préférentiel par rapport aux actions de catégorie A et aux actions de catégorie B et à d'autres actions de rang inférieur selon ce qui peut être déterminé à l'égard d'une série dont l'émission est autorisée.
- ii. Les porteurs des actions privilégiées de série ne peuvent avoir, à ce titre (sauf suivant les dispositions d'une série), de droits de vote ni n'ont le droit de recevoir un avis de convocation aux assemblées des porteurs d'actions ni d'y assister, à moins que les dividendes sur les actions privilégiées de série d'une série quelconque n'aient pas été versés pendant huit trimestres ou quatre semestres, le cas échéant, qu'ils soient ou non consécutifs. Tant que tous les arriérés de dividendes n'auront pas été versés, ces porteurs auront le droit de recevoir un avis de convocation à toutes les assemblées des porteurs d'actions et d'y assister lorsque des membres du conseil doivent être élus (sauf aux assemblées distinctes des porteurs d'une autre catégorie d'actions) et auront droit à une voix relativement à chaque action privilégiée de série qu'ils détiennent.

- iii. Les dispositions qui se rattachent à la catégorie d'actions privilégiées de série peuvent être modifiées avec l'approbation écrite de tous les porteurs des actions privilégiées de série en circulation ou par au moins les deux tiers des voix exprimées à une assemblée des porteurs de ces actions dûment convoquée à cette fin où le quorum est atteint.

Les actions privilégiées de série suivantes sont actuellement en circulation :

	Valeur déclarée	Actions	Montant (en millions de dollars)
Actions privilégiées de série :			
Série 1, 4,60 %	25,00 \$	4 600 000	115
Série 4, 2,29 %	25,00 \$	3 000 000	75
		7 600 000	190

RACHAT D'ACTIONNARIÉS PRIVILÉGIÉS DE SÉRIE

Actions privilégiées de série 1

Les actions privilégiées de série 1 sont devenues rachetables au gré de la société dès le 1^{er} juin 2012, à la valeur déclarée augmentée d'une prime de 4 pour cent par action au cours des 12 mois suivants, plus les dividendes accumulés et non versés. La prime de rachat a diminué de 1 pour cent au cours de chaque période de 12 mois suivante jusqu'au 1^{er} juin 2016.

Actions privilégiées de série 4

Les actions privilégiées de série 4 sont devenues rachetables au gré de la société le 1^{er} juin 2016 et sont rachetables le 1^{er} juin de chaque cinquième année suivante, à la valeur déclarée par action plus les dividendes accumulés et non versés. Si les actions ne sont pas rachetées, les porteurs peuvent choisir de convertir la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées de série 4 en un nombre égal d'actions privilégiées à dividende cumulatif rachetables de série 5 le 1^{er} juin 2026 et le 1^{er} juin de chaque cinquième année suivante. Les porteurs des actions privilégiées de série 5 auront droit aux dividendes en trésorerie privilégiés cumulatifs à taux variable que déclarera le conseil d'administration et que la société versera trimestriellement et dont le taux correspondra au rendement des bons du Trésor du Canada de trois mois alors en vigueur, plus 1,36 pour cent. Le 1^{er} juin 2026 et le 1^{er} juin tous les cinq ans par la suite (la « date de conversion des actions de série 5 »), les porteurs des actions privilégiées de série 5 pourront choisir de reconvertir la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées de série 5 en un nombre égal d'actions privilégiées de série 4. La société peut racheter les actions privilégiées de série 5, en totalité ou en partie, au prix de 25,00 \$ par action, à une date de conversion des actions de série 5 ou au prix de 25,50 \$ par action à toute autre date.

ACTIONS DE CATÉGORIE A ET ACTIONS DE CATÉGORIE B

Les porteurs des actions de catégorie A et de catégorie B ont le droit de partager, à raison de une action pour une action, à égalité, tous les dividendes que la société déclare sur ces catégories d'actions ainsi que les biens résiduels de la société à la dissolution. Les porteurs des actions de catégorie B ont le droit, en tout temps, de voter et d'échanger chaque action détenue contre une action de catégorie A.

Si une offre autorisée visant l'achat d'actions de catégorie B est présentée à tous ou presque tous les porteurs des actions de catégorie B sans être présentée simultanément aux porteurs des actions de catégorie A, ces derniers ont alors la possibilité de convertir leurs actions de catégorie A en actions de catégorie B à raison d'une action pour une action, lesquelles actions de catégorie B seront, par suite d'une telle conversion, automatiquement déposées en réponse à l'offre. Toutes les actions de catégorie B converties seront automatiquement converties à nouveau en actions de catégorie A à raison d'une action pour une action si le propriétaire révoque la conversion pendant la durée de l'offre ou si suivant les modalités de pareille offre ces actions de catégorie B converties ne font pas l'objet d'une prise de livraison.

RESTRICTIONS RELATIVES AUX DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES SUR LES ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Les statuts de la société renferment des dispositions à l'égard de chaque série d'actions privilégiées qui restreignent la déclaration ou le versement de dividendes sur les actions des catégories A ou B, ou sur toute autre série d'actions privilégiées de rang inférieur, à moins que tous les dividendes déclarés, y compris les dividendes payables à la dernière date de versement de dividendes respectives, aient été versés ou réservés aux fins de versement.

TITRES DE CRÉANCE À LONG TERME

Le 11 septembre 2024, CU Inc. a émis des débetures de 30 ans à 4,664 pour cent d'un montant de 410 M\$. Le produit de cette émission sert à financer les dépenses en immobilisations, à rembourser la dette existante et à d'autres fins générales. Se reporter à la note 11 des états financiers consolidés de 2024 pour plus d'information sur les titres de créance à long terme émis et en cours. Les débetures ne sont inscrites à la cote d'aucune bourse. Les états financiers consolidés peuvent être consultés sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

FACILITÉS DE CRÉDIT

Au 31 décembre 2024, CU Inc. et ses filiales disposaient des facilités de crédit suivantes :

<i>(en millions de dollars)</i>	Total	Utilisé	Disponible
Facilités engagées à long terme	900	–	900
Facilités non engagées	100	47	53
Total	1 000	47	953

Des facilités de crédit totales de 1 000 M\$, une tranche de 100 M\$ a trait à des facilités de crédit non engagées pour lesquelles aucune date d'échéance n'est fixée. Le solde de 900 M\$ a trait à des facilités de crédit engagées dont les dates d'échéance s'échelonnent entre 2026 et 2027, et pourraient être prorogées au gré des prêteurs. La majeure partie des facilités de crédit sont fournies par des banques canadiennes. Se reporter à la note 19 des états financiers consolidés de 2024 pour plus d'information sur les facilités de crédit. Les états financiers consolidés peuvent être consultés sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

NOTATIONS

Les notations sont censées donner aux investisseurs une mesure indépendante de la qualité du crédit d'une émission de titres. Les notes indiquent la probabilité de remboursement et la capacité et la volonté d'un émetteur de respecter ses engagements financiers relativement à une obligation. La notation d'un titre ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir le titre et peut être révisée ou retirée en tout temps par l'agence de notation du crédit.

Comme le veut l'usage, la société verse des honoraires aux agences de notation pour l'attribution de notes ainsi que d'autres services. La société prévoit effectuer des paiements semblables à l'avenir.

Les notations sont importantes pour les coûts de financement et la capacité de mobiliser des fonds de la société. La société a l'intention de maintenir des notations de bonne qualité afin de pouvoir emprunter efficacement et à coût peu élevé les fonds requis pour exercer ses activités et croître.

Le tableau suivant présente les notations actuellement attribuées à CU Inc.

	DBRS	Fitch
CU Inc.		
Émetteur	A (élevée)	A-
Titres de créance non garantis de premier rang	A (élevée)	A
Billets de trésorerie	R-1 (faible)	F2
Actions privilégiées	PFD-2 (élevée)	BBB+

Le 23 février 2024, Fitch Ratings a confirmé la notation d'émetteur de crédit de « A- », avec perspective stable, attribuée à CU Inc.

Le 20 février 2025, soit après la clôture de l'exercice, Fitch Ratings a confirmé la notation d'émetteur de crédit de « A- », avec perspective stable, attribuée à CU Inc.

Le 23 juillet 2024, DBRS Limited a confirmé la notation à long terme de la société, soit « A (élevée) », avec perspective stable, attribuée à CU Inc.

NOTATION DE L'ÉMETTEUR ET DES TITRES D'EMPRUNT À LONG TERME

La note « A » accordée par DBRS à un émetteur représente la troisième catégorie en importance sur 10 catégories. Un émetteur ayant la note « A » a une bonne qualité de crédit. La capacité de remboursement des obligations financières est importante, mais de moindre qualité que dans le cas d'un émetteur ayant reçu la note « AA ». Les émetteurs ayant la note « A » peuvent être vulnérables aux événements futurs, mais les facteurs défavorables sont considérés comme gérables. Chaque catégorie d'évaluation, mis à part les catégories « AAA » et « D », comporte une indication de sous-catégorie « élevée » ou « faible ». L'absence de la désignation « élevée » ou « faible » indique que la note se situe au « milieu » de la catégorie.

La note « A » accordée par Fitch à un émetteur représente la troisième catégorie en importance sur 11 catégories. La note « A » indique un risque de défaut prévu faible. La capacité de s'acquitter des engagements financiers est considérée comme élevée. Toutefois, cette capacité risque d'être plus vulnérable aux changements du contexte commercial ou de la conjoncture économique que celle des sociétés ayant obtenu des notes plus élevées. Les notes entre « AA » et « CCC » de Fitch peuvent être assorties d'un signe + ou – qui indique la position relative à l'intérieur des catégories d'évaluation de même que les différences relatives de probabilité de défaut ou de recouvrement pour les émissions.

NOTATION DES BILLETS DE TRÉSORERIE ET DES TITRES D'EMPRUNT À COURT TERME

La note « R-1 (faible) » accordée par DBRS représente la dernière sous-catégorie de la première de six catégories et est attribuée à des titres d'emprunt à court terme ayant une bonne qualité de crédit. La capacité de paiement des obligations financières à court terme lorsqu'elles deviennent exigibles est importante. La solidité globale n'est pas aussi importante que dans le cas des sous-catégories de notation supérieures. Les entités dans cette catégorie peuvent être plus vulnérables aux événements futurs, mais les facteurs défavorables sont considérés comme gérables. Les catégories « R-1 » et « R-2 » comportent l'indication de sous-catégorie « élevée », « milieu » ou « faible ».

La note « F2 » accordée par Fitch à un émetteur représente la deuxième catégorie en importance sur 7 catégories. La note « F2 » indique une bonne capacité de paiement en temps voulu des engagements financiers par rapport à d'autres émetteurs ou obligations du même pays ou de la même union monétaire. Toutefois, la marge de sécurité n'est pas aussi grande que dans le cas de notations plus élevées.

NOTATION DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES

La note « PFD-2 » accordée par DBRS représente la deuxième catégorie en importance sur 6 catégories de notes utilisées par DBRS. Les actions privilégiées ayant reçu une note de cette catégorie sont généralement d'une bonne qualité de crédit. La protection des dividendes et du capital est importante, mais le résultat, le bilan et les ratios de couverture ne sont pas aussi solides que dans le cas des sociétés notées « PFD-1 ». Chaque catégorie d'évaluation comporte une indication de sous-catégorie « élevée » ou « faible ». L'absence de la désignation « élevée » ou « faible » indique que la note se situe au « milieu » de la catégorie.

La note « BBB » accordée par Fitch à un émetteur représente la quatrième catégorie en importance sur 11 catégories. La note « BBB » indique un risque de défaut prévu faible. La capacité de s'acquitter d'engagements financiers est considérée comme adéquate, mais des changements défavorables de la conjoncture commerciale ou économique sont davantage susceptibles de nuire à cette capacité. Les notes entre « AA » et « CCC » de Fitch peuvent être assorties d'un signe + ou – qui indique la position relative à l'intérieur des catégories d'évaluation de même que les différences relatives de probabilité de défaut ou de recouvrement pour les émissions.

MARCHÉ POUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Les actions privilégiées à dividende cumulatif rachetables de série 1 et de série 4 de la société sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Dans le tableau suivant sont indiqués les cours extrêmes enregistrés pour les actions de la société négociées à la Bourse de Toronto en 2024 et le volume des opérations sur celles-ci sous les symboles CIU.PR.A pour les actions de série 1 et CIU.PR.C pour les actions de série 4.

2024	Série 1			Série 4		
	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Janvier	18,14 \$	17,40 \$	73 446	13,70 \$	12,99 \$	32 293
Février	18,02 \$	16,99 \$	39 877	13,99 \$	13,36 \$	13 850
Mars	17,87 \$	17,52 \$	29 729	14,05 \$	13,20 \$	43 823
Avril	17,82 \$	17,10 \$	27 742	14,21 \$	13,56 \$	4 915
Mai	18,15 \$	17,13 \$	27 364	14,44 \$	13,56 \$	145 859
Juin	18,25 \$	17,20 \$	16 239	14,01 \$	13,68 \$	97 000
Juillet	18,92 \$	17,61 \$	16 614	14,24 \$	13,93 \$	131 481
Août	19,46 \$	18,82 \$	20 146	14,19 \$	13,41 \$	34 800
Septembre	19,98 \$	19,30 \$	68 808	13,99 \$	13,82 \$	17 665
Octobre	19,98 \$	19,03 \$	14 069	14,35 \$	13,95 \$	43 550
Novembre	19,26 \$	18,87 \$	11 768	14,80 \$	14,13 \$	64 580
Décembre	19,27 \$	18,96 \$	31 812	15,61 \$	14,65 \$	155 548

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA HAUTE DIRECTION

MEMBRES DU CONSEIL ¹⁾

Nom, province ou État et pays de résidence	Poste	Poste et occupation principale	Année d'entrée en fonction
Robert T. Booth ²⁾ Alberta, Canada	Administrateur	Administrateur de sociétés	2014
Loraine M. Charlton ²⁾ Alberta, Canada	Administratrice	Administratrice de sociétés	2008
Robert J. Normand ²⁾ Alberta, Canada	Administrateur	Administrateur de sociétés	2020
Nancy C. Southern Alberta, Canada	Présidente du conseil et chef de la direction Administratrice	Présidente du conseil et chef de la direction	1999
Linda A. Southern-Heathcott Alberta, Canada	Vice-présidente du conseil et administratrice	Présidente et chef de la direction, Spruce Meadows Ltd.	2017

1) Tous les membres du conseil occupent leurs fonctions pendant un an, jusqu'à ce que leur successeur soit élu ou nommé.

2) Membre du comité d'audit.

MEMBRES DE LA DIRECTION (EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Nom, province ou État et pays de résidence	Poste et occupation principale
Melanie L. Bayley ¹⁾ Alberta, Canada	Présidente, ATCO Electric
Kyle M. Brunner Alberta, Canada	Vice-président principal, chef du contentieux et secrétaire général
Colin R. Jackson Alberta, Canada	Vice-président principal, affaires financières
Katherine-Jane Patrick ¹⁾ Alberta, Canada	Vice-présidente directrice et chef des finances
Rebecca A. Penrice Alberta, Canada	Vice-présidente directrice, Services généraux
D. Jason Sharpe ¹⁾ Alberta, Canada	Président, ATCO Gas and Pipelines
Nancy C. Southern Alberta, Canada	Présidente du conseil et chef de la direction
Wayne K. Stensby ¹⁾ Alberta, Canada	Chef de l'exploitation, ATCO Energy Systems
Clinton G. Warkentin ¹⁾ Alberta, Canada	Vice-président directeur et chef des placements, ATCO Energy Systems

1) Après la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et avec prise d'effet le 31 janvier 2025, Melanie L. Bayley, Wayne K. Stensby et Clinton G. Warkentin n'occupent plus les postes indiqués précédemment. Avec prise d'effet le 1^{er} février 2025, Robert J. Myles a été nommé président et chef de l'exploitation, les responsabilités de Katherine-Jane Patrick ont été élargies pour inclure celles de chef des finances et des placements de Canadian Utilities, et D. Jason Sharpe a été nommé chef de l'exploitation d'ATCO Energy Systems.

POSTES OCCUPÉS PAR LES DIRIGEANTS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Au cours des cinq dernières années, tous les dirigeants ont exercé les occupations principales indiquées précédemment ou d'autres fonctions au sein des sociétés ou des entreprises mentionnées, de sociétés du même groupe que celles-ci ou de sociétés qui ont été remplacées par celles-ci, à l'exception de M. Brunner et de M^{me} Penrice.

- M. Brunner a été nommé vice-président, secrétaire général en septembre 2021 et a ensuite été promu vice-président principal, chef du contentieux et secrétaire général en novembre 2022. Avant d'entrer au service de la société, M. Brunner était vice-président, chef du contentieux et secrétaire général de Seven Generations Energy Ltd. Il a travaillé pour le compte de Seven Generations de février 2015 à avril 2021.
- M^{me} Penrice a été nommée vice-présidente directrice, Services généraux, en janvier 2020. Avant d'entrer au service de la société, M^{me} Penrice a été chef de la direction par intérim de Sears Canada Inc., d'août 2017 à septembre 2018, et vice-présidente directrice et chef de l'exploitation, de février 2016 à août 2017.

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL ET DE LA HAUTE DIRECTION DANS LA SOCIÉTÉ

Sauf indication contraire à la rubrique intitulée « Titres avec droit de vote et leurs principaux porteurs », au 31 décembre 2024, aucun des membres du conseil ou de la haute direction de la société, en tant que groupe, directement ou indirectement, au moyen d'avois dans des sociétés ou autrement, n'était propriétaire véritable ni ne contrôlait d'actions de catégorie B en circulation de la société ni n'exerçait une emprise sur de telles actions.

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Voir le rapport sur la rémunération à l'annexe 1.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

En 2024, les membres du conseil qui n'étaient pas des salariés de la société ont reçu la rémunération annuelle indiquée dans le tableau ci-dessous pour avoir rempli la fonction de membre du conseil.

Administrateurs	Rémunération annuelle	Membre du comité d'audit	Président du comité d'audit	Total par membre du conseil
Robert T. Booth	10 000 \$	6 000 \$	– \$	16 000 \$
Loraine M. Charlton	10 000 \$	– \$	23 000 \$	33 000 \$
Robert J. Normand	10 000 \$	6 000 \$	– \$	16 000 \$
Linda A. Southern-Heathcott	10 000 \$	– \$	– \$	10 000 \$
Total de la rémunération	40 000 \$	12 000 \$	23 000 \$	75 000 \$

INTÉRÊTS DE MEMBRES DE LA DIRECTION ET D'AUTRES PERSONNES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucun membre du conseil ou de la haute direction de la société ni aucune personne physique ou morale qui a la propriété véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 pour cent des actions de catégorie B de la société ou qui exerce une emprise sur un tel nombre d'actions, ni aucune personne ayant des liens avec l'un d'eux ou faisant partie du même groupe qu'eux, n'a ou n'avait un intérêt important, directement ou indirectement, dans une opération réalisée au cours des trois derniers exercices clos ou de l'exercice actuel qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur la société.

INTERDICTIONS D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS

Interdictions d'opérations

Aucun membre du conseil ou de la haute direction de la société n'était, à la date de la présente notice annuelle, ni n'avait été, au cours des 10 années précédant la date des présentes, membre du conseil, chef de la direction ou chef des finances d'une société (y compris CU Inc.) qui :

- a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs pendant la durée du mandat du membre du conseil;

- ii. après la cessation des fonctions de membre du conseil ou de la haute direction, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs en raison d'un événement survenu pendant que le membre du conseil, le chef de la direction ou le chef des finances dont le mandat est terminé exerçait ces fonctions.

Faillites d'entreprises

Sauf indication contraire ci-après, aucun membre du conseil, membre de la haute direction ou actionnaire de contrôle de la société n'est, à la date de la présente notice annuelle, ou n'a été, au cours des 10 années précédant cette date, membre du conseil ou membre de la haute direction d'une société (y compris CU Inc.) qui, pendant que la personne exerçait ces fonctions ou au cours de l'année suivant la cessation des fonctions du membre du conseil ou de la haute direction, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé afin de détenir son actif.

Nancy C. Southern était, jusqu'à sa démission le 24 août 2020, administratrice et présidente de Swizzlesticks Entreprises Ltd., une société privée albertaine exploitant un salon et un spa à Calgary, en Alberta, qui, le 24 août 2020, a entamé une procédure de proposition en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada) en déposant un avis d'intention de faire une proposition. La société a été déclarée en faillite et un syndic a été nommé le 25 août 2020. Une demande de libération du syndic a été approuvée le 14 décembre 2021.

M^{me} Penrice était vice-présidente directrice et chef de l'exploitation de Sears Canada Inc. (« Sears ») lorsque, le 22 juin 2017, Sears a annoncé qu'elle et certaines de ses filiales (le « Groupe Sears ») avaient obtenu de la Cour supérieure de l'Ontario (liste commerciale) (la « Cour ») une ordonnance qui, entre autres, accordait au Groupe Sears la protection envers ses créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers de compagnies* (Canada). Le 29 juin 2017, Sears a été avisée que le comité des inscriptions de la Bourse de Toronto avait décidé de radier les actions ordinaires de Sears en fin de séance le 28 juillet 2017. Sears n'a pas interjeté appel de la décision. Le 16 octobre 2017, Sears a annoncé qu'elle avait reçu l'approbation de la Cour pour procéder à la liquidation de tous ses stocks et meubles, accessoires et équipements situés dans ses magasins restants.

Faillites personnelles

Aucun membre du conseil, membre de la haute direction ou actionnaire de contrôle de la société n'a, au cours des 10 années précédant la date de la présente notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé afin de détenir son actif.

Amendes ou sanctions

Aucun membre du conseil, membre de la haute direction ou actionnaire de contrôle actuel de la société ne s'est vu imposer :

- i. des amendes ou des sanctions par un tribunal aux termes de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou n'a conclu un règlement à l'amiable avec une telle autorité; ni
- ii. toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Il peut arriver dans certains cas que des membres du conseil de la société soient membres du conseil ou dirigeants de sociétés lui faisant concurrence. Rien ne garantit que ces membres du conseil feront part à la société des occasions qu'ils repèrent. Toutefois, les procédures de la société exigent que tous les membres du conseil et de la haute direction se conforment aux exigences de déclaration énoncées dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* concernant les intérêts importants. Le cas échéant, le membre du conseil qui déclare avoir un intérêt important dans une affaire se retire lorsque la question est soumise au vote du conseil. Le conseil peut également demander au membre du conseil ou de la direction ayant déclaré un tel intérêt de se retirer lorsque les membres du conseil discutent de l'affaire en question.

TITRES AVEC DROIT DE VOTE ET LEURS PRINCIPAUX PORTEURS

La société compte 2 188 262 actions de catégorie B en circulation qui appartiennent en totalité à Canadian Utilities. ATCO Ltd. (« ATCO ») est propriétaire, directement ou indirectement, de 99,6 pour cent des titres avec droit de vote de Canadian Utilities. ATCO est contrôlée par Sentgraf Enterprises Ltd. et son actionnaire contrôlant est la famille Southern.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions privilégiées à dividende cumulatif rachetables des séries 1 et 4 est la Compagnie Trust TSX, à ses bureaux principaux situés à Calgary et à Toronto.

POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

La société est partie à un certain nombre de requêtes, de litiges, de poursuites et d'autres actions en justice. Elle est d'avis que le passif auquel ces actions en justice pourraient ultimement donner lieu n'aura pas d'incidence significative sur ses états financiers consolidés. En outre, aucune amende ni aucune sanction n'a été imposée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 par un tribunal et aucun règlement à l'amiable n'a été conclu devant un tribunal ou avec une autorité en valeurs mobilières en lien avec la législation en valeurs mobilières. Aucun tribunal ou organisme de réglementation n'a imposé d'autres amendes ou sanctions connues à l'encontre de la société qui seraient susceptibles d'influencer les décisions de placement d'un investisseur.

CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception des contrats conclus dans le cours normal des activités (à moins d'une exigence de déclaration de la législation en valeurs mobilières), la société ou ses filiales n'ont conclu, pendant le dernier exercice ou avant le dernier exercice, aucun contrat important qui est toujours en vigueur.

INTÉRÊT DES EXPERTS

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a préparé le rapport de l'auditeur portant sur les états financiers consolidés de 2024 de la société. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. est indépendante aux termes des règles de déontologie intitulées *Rules of Professional Conduct* des comptables professionnels agréés de l'Alberta.

HONORAIRES POUR LES SERVICES DE L'AUDITEUR EXTERNE

Le total des honoraires engagés par la société et ses filiales relativement aux services professionnels rendus par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. pour chacun des deux derniers exercices s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2024	2023
Honoraires d'audit ¹⁾	1,8	1,8
Honoraires pour services liés à l'audit ²⁾	–	0,1
Total	1,8	1,9

1) Les honoraires d'audit comprennent l'ensemble des honoraires versés à l'auditeur externe pour l'audit des états financiers consolidés annuels et d'autres audits et dépôts réglementaires.

2) Les honoraires pour services liés à l'audit comprennent l'ensemble des honoraires versés à l'auditeur externe pour les services relatifs aux audits à usage particulier et les services d'audit qui comportent des consultations relativement aux IFRS.

INFORMATION PROSPECTIVE

Certains énoncés figurant dans la présente notice annuelle constituent de l'information prospective. L'information prospective comprend généralement des expressions comme « s'attendre à », « planifier », « estimer », « prévoir », « peuvent », « seront », « a l'intention de », « devraient », « objectifs », « cibles », « stratégie », « futur » et d'autres encore. L'information prospective contenue dans la présente notice annuelle porte notamment, sans s'y limiter, sur les plans et cibles stratégiques; les mesures et initiatives de réduction des émissions; les occasions de croissance, de diversification et d'expansion prévues; la date prévue de début, d'achèvement ou d'exploitation commerciale des activités, des contrats ou des projets; les modalités prévues des contrats; l'incidence ou les avantages des contrats, y compris les avantages économiques et les autres avantages pour la société et ses partenaires et contreparties; la taille prévue et la capacité prévue de stockage, de production ou de transport des actifs et des projets; l'avancement de la production d'hydrogène dans les provinces qui crée des possibilités supplémentaires, lesquelles devraient contribuer à la décarbonation du réseau et aux investissements, et aider à soutenir les cibles d'émissions provinciales et fédérales; la taille, les caractéristiques et la capacité de livraison de gaz naturel supplémentaire prévues du projet de canalisation principale de Yellowhead, et le nombre de demandes présenté aux organismes de réglementation et le moment prévu pour le début de la construction et la mise en service du projet de canalisation principale de Yellowhead; l'incidence prévue des nouvelles lois; et le moment et l'incidence prévus des décisions et des nouvelles informations d'ordre réglementaire.

Même si la société est d'avis que les prévisions formulées dans l'information prospective sont raisonnables, compte tenu de l'information disponible à la date où les énoncés ont été formulés et des processus suivis pour préparer l'information, ces énoncés ne représentent pas une garantie de la performance future, et rien ne garantit que les prévisions se concrétiseront. Il ne faut pas se fier outre mesure à l'information prospective. De par leur nature, ces énoncés s'appuient sur diverses hypothèses, et ils tiennent compte de risques et d'incertitudes, connus et inconnus, ainsi que d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels, les niveaux d'activité et les réalisations diffèrent considérablement de ceux qui y sont exprimés ou sous-entendus. L'information prospective présentée par la société reflète les opinions et les hypothèses de cette dernière en ce qui a trait, notamment, à ce qui suit : certaines demandes d'ordre réglementaire présentées et approuvées en 2025; l'augmentation de la demande en énergie; l'inflation; le développement et la performance des technologies et des innovations technologiques et la capacité d'accéder à tous les outils technologiques nécessaires, et de les mettre en œuvre, en vue de l'atteinte des objectifs commerciaux; la poursuite de la collaboration avec certains partenaires d'affaires, de nouveaux partenaires d'affaires ainsi que certains organismes de réglementation et groupes environnementaux; la performance des actifs et de l'équipement; les niveaux de la demande en ce qui a trait au pétrole, au gaz naturel, à l'essence, au diesel et à d'autres sources d'énergie; les niveaux futurs de consommation d'énergie; les taux de production futurs; les produits des activités ordinaires et le résultat futurs; la capacité de respecter les échéanciers des projets en cours et de terminer les projets en développement proposés en respectant les budgets actuels estimés; la disponibilité des sources de financement à des conditions acceptables; et d'autres hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions de la direction quant à l'information prospective mentionnée aux présentes.

Les résultats réels de la société pourraient différer considérablement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs, en raison notamment des risques inhérents à la performance des actifs; à la rentabilité des capitaux et aux économies de coûts; aux lois, aux règlements et aux politiques gouvernementales applicables, y compris l'incertitude liée aux modifications récentes de la *Loi sur la concurrence* (Canada); aux décisions d'ordre réglementaire; à l'environnement concurrentiel des secteurs dans lesquels la société exerce ses activités; à la conjoncture des marchés et de l'économie; au risque de crédit; aux fluctuations des taux d'intérêt; à la disponibilité et au coût de la main-d'œuvre, des matériaux, des services, de l'infrastructure et de la demande future pour des ressources; au développement et à l'exécution de projets, y compris les projets en développement qui ne respectent pas l'échéancier, qui ne se concrétisent pas ou qui ne respectent pas le budget estimé; à la disponibilité des sources de financement pour les projets en développement à des conditions acceptables; aux prix de l'électricité, du gaz naturel, des liquides de gaz naturel et de l'énergie renouvelable; au développement et à la performance des technologies et des nouveaux produits, services et programmes écoénergétiques, y compris l'utilisation de combustibles sans émission de carbone ou provenant de sources renouvelables, le captage et le stockage du carbone, l'électrification de l'équipement alimenté par des sources d'énergie ne produisant aucune émission et l'utilisation et la disponibilité de crédits compensatoires de carbone; à la résiliation ou la rupture éventuelle de contrats par des contreparties; à la survenance d'événements imprévus comme des incendies, des événements météorologiques extrêmes, des explosions, des éruptions, des bris d'équipement, des incidents liés au transport et d'autres accidents ou événements similaires, des pandémies, l'imposition de tarifs douaniers et d'autres

restrictions commerciales, des tensions géopolitiques et des guerres ainsi qu'à d'autres facteurs de risque, dont bon nombre échappent au contrôle de la société. En raison des interdépendances et de la corrélation entre ces facteurs, il est impossible de déterminer avec certitude l'incidence que pourrait avoir l'une ou l'autre de ces hypothèses sur un énoncé prospectif donné. Le lecteur devrait également savoir que la liste de facteurs et de risques qui précède n'est pas exhaustive. Pour obtenir des informations complémentaires sur les principaux risques auxquels est exposée la société, se reporter à la rubrique « Risques commerciaux et gestion des risques » de la présente notice annuelle.

La présente notice annuelle peut contenir de l'information qui constitue de l'information financière prospective ou des perspectives financières, qui sont toutes assujetties aux hypothèses, facteurs de risque, limites et réserves indiqués ci-dessus. Le lecteur est mis en garde contre le fait que les hypothèses retenues pour la préparation de ces informations, bien qu'elles étaient raisonnables au moment de la préparation, pourraient se révéler imprécises ou inexactes et qu'il ne faut donc pas se fier indûment aux informations financières prospectives ou aux perspectives financières. Les résultats, la performance et les réalisations réels de la société pourraient différer considérablement de ceux qui sont énoncés ou sous-entendus dans l'information financière prospective ou les perspectives financières. La société a inclus ces informations afin de donner au lecteur un aperçu plus complet de ses activités d'exploitation futures et de ses attentes actuelles concernant sa performance future. Ces informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins, et le lecteur est donc mis en garde contre le fait qu'elles ne devraient pas être utilisées à des fins autres que celles pour lesquelles elles sont présentées. L'information financière prospective ou les perspectives financières contenues aux présentes ont été formulées à la date de la présente notice annuelle.

L'information prospective qui figure dans la présente notice annuelle représente les attentes de la société à la date des présentes, et elle pourrait changer après cette date. La société n'a pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser l'information prospective par suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour d'autres motifs, sauf si elle est tenue de le faire en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

On peut obtenir des informations complémentaires sur la société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

De l'information financière complémentaire figure dans les états financiers consolidés audités de 2024 et le rapport de gestion de la société de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

On peut obtenir de l'information sur ATCO ou sur Canadian Utilities en présentant une demande au service des relations avec les investisseurs à l'adresse 5302, rue Forand S. O., immeuble ouest, 3^e étage, Calgary (Alberta) T3E 8B4, ou par téléphone au 403 292-7500.

GLOSSAIRE

actions de catégorie A s'entend des actions ordinaires de catégorie A sans droit de vote de la société.

actions de catégorie B s'entend des actions ordinaires de catégorie B de la société.

AESO s'entend de l'Alberta Electric System Operator.

APL s'entend d'Alberta PowerLine.

AUC désigne l'Alberta Utilities Commission.

états financiers consolidés de 2024 s'entend des états financiers consolidés de CU Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

gigawattheure (« GWh ») s'entend de la mesure de la consommation d'électricité correspondant à l'utilisation de un milliard de watts d'électricité sur une période de une heure.

IFRS s'entend des Normes internationales d'information financière.

mégawatt (« MW ») s'entend d'une mesure de puissance électrique égale à 1 000 000 de watts.

pétajoule (« PJ ») s'entend d'une unité d'énergie équivalant à environ 948,2 milliards d'unités thermiques anglaises.

rapport de gestion s'entend du rapport de gestion de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

REA s'entend de Rural Electrification Association. Les REA sont établies en vertu de la loi intitulée *Rural Utilities Act* (Alberta) par des groupes de personnes qui exploitent des entreprises agricoles. Chaque REA achète de l'électricité pour la distribuer à ses membres par l'entremise d'un réseau de distribution dont elle est propriétaire.

RCP s'entend du rendement des capitaux propres.

SEDAR+ s'entend du Système électronique de données, d'analyse et de recherche+.

société s'entend de CU Inc. et comprend, sauf si le contexte l'exclut, ses filiales.

ANNEXE 1

RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION

Le présent rapport sur la rémunération explique le programme de rémunération des membres de la haute direction de la société et la manière dont il est structuré, régi et conçu pour appuyer les objectifs commerciaux de l'entreprise.

Le présent rapport sur la rémunération fait état de la rémunération de la chef de la direction, de la chef des finances, de l'ancien chef des finances et des trois autres membres de la haute direction suivants ayant reçu le salaire le plus élevé au 31 décembre 2024 (les « membres de la haute direction visés ») :

- Nancy C. Southern, présidente du conseil et chef de la direction;
- Katherine-Jane (Katie) Patrick, vice-présidente directrice et chef des finances et des placements;
- Donald (Jason) Sharpe, chef de l'exploitation, ATCO Energy Systems;
- Rebecca (Becky) A. Penrice, vice-présidente directrice, Services généraux;
- Wayne K. Stensby, ancien chef de l'exploitation, ATCO Energy Systems;
- Brian P. Shkrobot, ancien vice-président directeur et chef des finances.

Brian P. Shkrobot, qui était vice-président directeur et chef des finances de Canadian Utilities, a pris sa retraite le 1^{er} mars 2024. Depuis le 1^{er} mars 2024, Katie Patrick, vice-présidente directrice et chef des finances et des placements d'ATCO, a pris plus de responsabilités et est devenue vice-présidente directrice et chef des finances de Canadian Utilities. Le 1^{er} février 2025, elle est aussi devenue chef des finances et des placements de Canadian Utilities.

Jason Sharpe a été promu chef de l'exploitation d'ATCO Energy Systems, avec prise d'effet le 30 janvier 2025. Wayne K. Stensby, chef de l'exploitation d'ATCO Energy Systems, a pris sa retraite le 31 janvier 2025.

En 2024, les membres de la haute direction visés occupaient plusieurs fonctions au sein de CU Inc., de Canadian Utilities et/ou d'ATCO, la société mère ultime de la société, sauf Jason Sharpe et Wayne K. Stensby. La totalité de leur charge de rémunération a été affectée à CU Inc.

Chaque année, la société attribue une rémunération aux membres de la haute direction qui occupent plusieurs fonctions, selon l'apport de chacune de ces entités au titre des produits des activités ordinaires consolidés totaux, des dépenses de main-d'œuvre et des actifs totaux. Ce mode d'attribution, qui a été approuvé par l'Alberta Utilities Commission, représente une estimation du temps que les membres de la haute direction devraient, selon la société, consacrer à chaque entité.

Le tableau suivant illustre la répartition des dépenses liées à la rémunération non fondée sur des titres de capitaux propres des membres de la haute direction ayant plusieurs fonctions partagées entre CU Inc., Canadian Utilities et ATCO au cours des trois derniers exercices. Les montants au titre de la rémunération affectée à CU Inc. sont indiqués dans la présente annexe 1.

	Montant payé par et déclaré par CU Inc. (%)	Montant payé par Canadian Utilities (%)	Montant payé par ATCO (%)	Montant total combiné déclaré dans la circulaire de sollicitation de procurations d'ATCO (%)
2024	71,1	16,9	12,0	100
2023	72,1	16,9	11,0	100
2022	75,7	13,3	11,0	100

ÉLÉMENTS COMPOSANT LE PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Les informations à fournir en vertu des articles 2.1, 2.3 et 2.4 de l'annexe 51-102A6, *Déclaration de la rémunération de la haute direction*, du Règlement 51-102 sont présentées dans les circulaires de sollicitation de procurations par la direction datées du 7 mars 2025 de Canadian Utilities et/ou d'ATCO Ltd., lesquelles sont intégrées aux présentes par renvoi et pourront être consultées sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS EN 2024



NANCY C. SOUTHERN

Présidente du conseil et chef de la direction

Domicile : Calgary, Canada

Nombre d'années de service : 35

Âge : 68 ans

M^{me} Southern est présidente du conseil et chef de la direction de CU Inc. Elle relève du conseil d'administration de CU Inc. et siège à celui-ci depuis 1999. Elle a l'entière responsabilité de l'orientation stratégique et des activités de la société et a joué un rôle essentiel dans l'exécution de la stratégie de croissance. Elle a positionné la société aux premiers rangs de la réconciliation économique avec les Autochtones et de la transition énergétique, en se concentrant sur les combustibles propres, l'électricité et les infrastructures énergétiques essentielles. M^{me} Southern a reçu de nombreuses reconnaissances pour son engagement envers les principes de démocratie et de libre entreprise. En 2024, elle est devenue membre de l'Alberta Order of Excellence, la plus haute distinction décernée par la province de l'Alberta à ses citoyens.

	2024 (\$)	2023 (\$)	2022 (\$)
Trésorerie			
Salaire de base	734 700	721 000	757 000
Prime à court terme	1 194 480	1 297 800	1 362 600
Rémunération en espèces totale	1 929 180	2 018 800	2 119 600
Capitaux propres			
Unités d'actions restreintes	s. o.	s. o.	s. o.
Options sur actions	1 606 500	796 000	1 002 750
Total des capitaux propres	1 606 500	796 000	1 002 750
Rémunération directe totale	3 535 680	2 814 800	3 122 350

M^{me} Southern a conclu un contrat d'emploi avec Canadian Utilities. Des précisions concernant ce contrat sont fournies dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 7 mars 2025 de Canadian Utilities, laquelle est intégrée aux présentes par renvoi et pourra être consultée sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

KATHERINE-JANE PATRICK



Vice-présidente directrice et chef des finances
et des placements

Domicile : Calgary, Canada

Nombre d'années de service : 9

Âge : 46 ans

M^{me} Patrick est vice-présidente directrice et chef des finances et des placements de CU Inc. Elle est responsable des finances, de la comptabilité, de la trésorerie, de la fiscalité, de la gestion des risques, des relations avec les investisseurs et de l'administration de l'audit interne. Le 1^{er} mars 2025, les responsabilités de M^{me} Patrick au sein de Canadian Utilities ont été élargies pour inclure celles de chef des placements, lesquelles comprennent la stratégie de croissance financière axée sur les placements de la société et les placements de Canadian Utilities. Elle s'est jointe à la société en 2015 et a occupé divers postes de direction à responsabilités croissantes au sein de Canadian Utilities et d'ATCO. Elle a été nommée vice-présidente directrice et chef des finances de CU Inc. le 1^{er} mars 2024.

	2024 (\$)	2023 (\$)	2022 (\$)
Trésorerie			
Salaire de base	413 269	365 006	331 188
Prime à court terme	469 260	432 600	416 350
Rémunération en espèces totale	882 529	797 606	747 538
Capitaux propres			
Unités d'actions restreintes	0	s. o.	s. o.
Options sur actions	0	0	0
Total des capitaux propres	0	0	0
Rémunération directe totale	882 529	797 606	747 538



DONALD (JASON) SHARPE

Chef de l'exploitation, ATCO Energy Systems

Domicile : Calgary, Canada

Nombre d'années de service : 22

Âge : 50 ans

M. Sharpe est chef de l'exploitation d'ATCO Energy Systems. Il est responsable de l'orientation stratégique et des activités des entreprises de services publics de gaz naturel et d'électricité de CU Inc. Ces entreprises fournissent de l'énergie sécuritaire, efficace et fiable à des millions de foyers et d'entreprises de centaines de communautés. M. Sharpe a occupé divers postes de direction au sein de l'organisation. Il était président d'ATCO Gas and Pipelines avant d'être promu chef de l'exploitation d'ATCO Energy Systems, avec prise d'effet le 30 janvier 2025.

	2024 (\$)	2023 (\$)	2022 (\$)
Trésorerie			
Salaire de base	468 750	437 500	400 000
Prime à court terme	475 000	360 000	500 000
Rémunération en espèces totale	943 750	797 500	900 000
Capitaux propres			
Unités d'actions restreintes	188 234	s. o.	s. o.
Options sur actions	114 750	99 500	143 250
Total des capitaux propres	302 984	99 500	143 250
Rémunération directe totale	1 246 734	897 000	1 043 250



REBECCA A. PENRICE

Vice-présidente directrice, Services généraux

Domicile : Calgary, Canada

Nombre d'années de service : 5

Âge : 50 ans

M^{me} Penrice est vice-présidente directrice, Services généraux de CU Inc. Elle a la responsabilité générale de diriger les principales unités fonctionnelles, dont les TI, les ressources humaines, la sécurité d'entreprise, les services communs, la chaîne d'approvisionnement, la gouvernance et les services juridiques, le marketing, la marque et les communications, ainsi que l'aviation. Elle participe aux décisions stratégiques qui guident l'évolution de la culture d'entreprise et soutient l'équipe de haute direction et le conseil d'administration. M^{me} Penrice est entrée au service de la société en 2020.

	2024 (\$)	2023 (\$)	2022 (\$)
Trésorerie			
Salaire de base	407 047	387 538	370 930
Prime à court terme	469 260	432 600	567 750
Rémunération en espèces totale	876 307	820 138	938 680
Capitaux propres			
Unités d'actions restreintes	156 862	s. o.	s. o.
Options sur actions	137 700	119 400	143 250
Total des capitaux propres	294 562	119 400	143 250
Rémunération directe totale	1 170 869	939 538	1 081 930



WAYNE K. STENSBY

Ancien chef de l'exploitation, ATCO Energy Systems

Domicile : Calgary, Canada

Nombre d'années de service : 36

Âge : 58 ans

M. Stensby a été chef de l'exploitation d'ATCO Energy Systems jusqu'à sa retraite le 31 janvier 2025. Il était responsable de l'orientation stratégique et des activités des entreprises de services publics de gaz naturel et d'électricité de CU Inc., y compris la participation de la société à Porto Rico. Collectivement, ces entreprises fournissent de l'énergie sécuritaire, efficace et fiable à des millions de foyers et d'entreprises de centaines de communautés. M. Stensby est entré au service de la société en 1989 et a occupé divers postes de direction au sein de plusieurs territoires où nous exerçons des activités.

	2024 (\$)	2023 (\$)	2022 (\$)
Trésorerie			
Salaire de base	837 500	400 000	–
Prime à court terme	850 000	457 143	–
Rémunération en espèces totale	1 687 500	857 143	–
Capitaux propres			
Unités d'actions restreintes	313 723	s. o.	–
Options sur actions	344 250	159 200	–
Total des capitaux propres	657 973	159 200	–
Rémunération directe totale	2 345 473	1 016 343	–



BRIAN P. SHKROBOT

Ancien vice-président directeur et chef des finances

Domicile : Calgary, Canada

Nombre d'années de service : 23

Âge : 52 ans

M. Shkrobot était vice-président directeur et chef des finances de CU Inc., jusqu'à son départ à la retraite, le 1^{er} mars 2024. Il était responsable de la gestion financière globale de CU Inc., y compris les finances, la comptabilité, la trésorerie, la fiscalité, la gestion des risques, les relations avec les investisseurs et l'administration de l'audit interne. Il était également responsable des fonctions de durabilité et de technologie de l'information d'ATCO et des affaires réglementaires pour les divisions des services publics d'ATCO. M. Shkrobot est entré au service de la société en 2000 et a occupé divers postes de direction.

	2024 (\$)	2023 (\$)	2022 (\$)
Trésorerie			
Salaire de base	62 213	365 006	331 188
Prime à court terme	s. o.	302 820	492 050
Rémunération en espèces totale	62 213	667 826	823 238
Capitaux propres			
Unités d'actions restreintes	s. o.	s. o.	s. o.
Options sur actions	s. o.	238 800	343 800
Total des capitaux propres	s. o.	238 800	343 800
Rémunération directe totale	62 213	906 626	1 167 038

DESCRIPTION DE LA RÉMUNÉRATION DE 2024

Tableau récapitulatif de la rémunération

Le tableau suivant présente un sommaire de la rémunération globale affectée à la société, selon le tableau présenté à la première page de la présente annexe 1, pour chacun des membres de la haute direction visés pour les exercices clos les 31 décembre 2024, 2023 et 2022.

	Salaire	Attributions fondées sur des actions ^{1), 2), 4)}	Attributions fondées sur des options ^{1), 3), 5)}	Régimes incitatifs annuels non fondés sur des titres de capitaux propres	Valeur de la rente de retraite ⁶⁾	Autre rémunération ⁷⁾	Rémunération globale
Nancy C. Southern							
Présidente du conseil et chef de la direction							
2024	734 700	s. o.	1 606 500	1 194 480	1 344 847	25 715	4 906 242
2023	721 000	s. o.	796 000	1 297 800	1 301 424	25 235	4 141 459
2022	757 000	s. o.	1 002 750	1 362 600	977 223	26 495	4 126 068
Katie Patrick							
Vice-présidente directrice et chef des finances et des placements							
2024	413 269	–	–	469 260	23 100	1 033	906 662
2023	365 006	s. o.	–	432 600	22 755	913	821 274
2022	331 188	s. o.	–	416 350	23 300	213	771 051
Jason Sharpe							
Chef de l'exploitation, ATCO Energy Systems							
2024	468 750	188 234	114 750	475 000	32 490	16 406	1 295 630
2023	437 500	s. o.	99 500	360 000	31 560	15 313	943 873
2022	400 000	s. o.	143 250	500 000	30 780	13 563	1 087 593
Becky A. Penrice							
Vice-présidente directrice, Services généraux							
2024	407 047	156 862	137 700	469 260	23 100	10 176	1 204 145
2023	387 538	s. o.	119 400	432 600	22 755	9 688	971 981
2022	370 930	s. o.	143 250	567 750	23 300	9 273	1 114 503
Wayne K. Stensby ⁸⁾							
Ancien chef de l'exploitation, ATCO Energy Systems							
2024	837 500	313 723	344 250	850 000	486 325	29 313	2 861 111
2023	400 000	s. o.	318 400	457 143	272 808	17 371	1 465 722
2022	–	–	–	–	–	–	–
Brian P. Shkrobot ⁹⁾							
Ancien vice-président directeur et chef des finances							
2024	62 213	s. o.	s. o.	s. o.	3 850	1 760 199	1 826 262
2023	365 006	s. o.	238 800	302 820	22 755	6 387	935 768
2022	331 188	s. o.	343 800	492 050	23 300	82 747	1 273 085

1) Les informations à fournir concernant la rémunération en titres de capitaux propres d'ATCO attribuée aux membres de la haute direction visés ainsi que l'information concernant les régimes sous forme de titres de capitaux propres sont présentées dans les circulaires de sollicitation de procurations par la direction datées du 7 mars 2025 d'ATCO Ltd. et/ou de Canadian Utilities, lesquelles sont intégrées aux présentes par renvoi et pourront être consultées sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

2) La valeur des attributions fondées sur des actions correspond à la juste valeur des UAR octroyées à la date d'attribution, augmentée de la valeur des autres UAR reçues au cours de l'année civile à chaque date de versement du dividende. La juste valeur comptable est fondée sur la pleine valeur du cours au moment de l'attribution.

3) Les valeurs des options indiquées pour les trois derniers exercices correspondent aux justes valeurs à la date d'attribution calculées au moyen de la méthode Black-Scholes, soit la méthode qui est aussi utilisée pour calculer les justes valeurs comptables. Les hypothèses utilisées s'établissent comme suit :

Hypothèses relatives aux options	2024		2023		2022	
	Canadian Utilities	ATCO	Canadian Utilities	ATCO	Canadian Utilities	ATCO
Durée prévue (en années)	6,7	7,0	6,7	7,0	6,8	7,1
Taux de rendement sans risque	2,75 %	2,76 %	3,82 %	3,79 %	3,20 %	3,17 %
Volatilité	23,47 %	24,62 %	22,81 %	24,48 %	21,44 %	25,98 %
Rendement du dividende	5,07 %	4,24 %	5,69 %	5,14 %	4,41 %	3,98 %

4) Total des unités d'actions restreintes de Canadian Utilities et d'ATCO.

5) Total des options sur actions et des droits à la plus-value d'actions de Canadian Utilities et d'ATCO.

6) Estimée au moyen d'une formule prescrite fondée sur plusieurs hypothèses. Comprend également d'autres éléments de rémunération. Pour obtenir des informations complémentaires, veuillez consulter les informations présentées à la section « Prestations et avantages complémentaires de retraite », qui débute à la page 36.

7) Contribution de l'employeur au régime d'achat d'actions des employés. La rémunération de M. Shkrobot comprend un montant de 1 759 111 \$ lié à ses prestations de retraite. Les montants présentés dans le tableau correspondent à la tranche des charges liées à la rémunération revenant à CU Inc.

8) M. Stensby a été chef de l'exploitation d'ATCO Energy Systems jusqu'à sa retraite le 31 janvier 2025.

9) M. Shkrobot était vice-président directeur et chef des finances, jusqu'à son départ à la retraite, le 1^{er} mars 2024.

ATTRIBUTIONS EFFECTUÉES DANS LE CADRE D'UN RÉGIME INCITATIF

Les informations à fournir concernant la rémunération en titres de capitaux propres attribuée aux membres de la haute direction visés (sauf M. Sharpe et M^{me} Penrice) ainsi que l'information concernant les régimes sous forme de titres de capitaux propres sont présentées dans les circulaires de sollicitation de procurations par la direction datées du 7 mars 2025 de Canadian Utilities et/ou d'ATCO Ltd., lesquelles sont intégrées aux présentes par renvoi et pourront être consultées sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Attributions fondées sur des actions en cours

Le tableau suivant présente les attributions fondées sur des actions en cours au 31 décembre 2024, pour M. Sharpe et M^{me} Penrice.

	Attributions fondées sur des actions					
	Nombre d'attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (nombre)		Valeur de marché ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ¹⁾ (\$)		Valeur de marché ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis non payées ou distribuées (\$)	
	Canadian Utilities	ATCO	Canadian Utilities	ATCO	Canadian Utilities	ATCO
Jason Sharpe						
2024	6 158	0	214 606	0	s. o.	s. o.
Becky A. Penrice						
2024	5 132	5 104	178 850	242 848	s. o.	s. o.

1) Fondée sur la valeur de marché au 31 décembre 2024 des actions de catégorie A de Canadian Utilities (34,85 \$) et des actions de catégorie I d'ATCO (47,58 \$). La valeur des attributions fondées sur des actions comprend la valeur des UAR additionnelles reçues au cours d'une année civile à chaque date de versement du dividende.

Attributions fondées sur des options en cours

Le tableau suivant présente les attributions effectuées dans le cadre d'un régime incitatif en cours au 31 décembre 2024, pour M. Sharpe et M^{me} Penrice.

Attributions fondées sur des options									
Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées (nombre)				Prix d'exercice des options / valeur de base des DPVA (\$)		Date d'expiration des options / DPVA	Valeur des options / DPVA dans le cours non exercées ⁵⁾ (\$)		
Canadian Utilities		ATCO		Canadian Utilities		ATCO	Canadian Utilities		ATCO
Options ¹⁾	DPVA ²⁾	Options ³⁾	DPVA ⁴⁾	Options	DPVA		Options	DPVA	
Jason Sharpe									
2024	25 000	s. o.	s. o.	s. o.	35,24	s. o.	15 sept. 2032	0	s. o.
2023	25 000	s. o.	s. o.	s. o.	31,28	s. o.	15 sept. 2031	89 250	s. o.
2022	25 000	s. o.	s. o.	s. o.	40,89	s. o.	15 sept. 2030	0	s. o.
2021	10 000	s. o.	2 000	s. o.	35,76	45,38	15 juin 2029	0	4 400
2020	10 000	s. o.	2 000	s. o.	32,09	38,40	15 déc. 2028	27 600	18 360
2019	2 000	2 000	s. o.	s. o.	38,97	s. o.	15 nov. 2029	0	s. o.
2018	2 000	2 000	s. o.	s. o.	34,13	s. o.	15 mars 2028	2 880	s. o.
2017	2 000	2 000	s. o.	s. o.	38,07	s. o.	15 mars 2027	0	s. o.
2016	1 500	1 500	s. o.	s. o.	36,08	s. o.	25 mars 2026	0	s. o.
2015	1 000	1 000	s. o.	s. o.	29,97	s. o.	15 déc. 2025	9 760	s. o.
2015	1 000	1 000	s. o.	s. o.	40,78	s. o.	15 mars 2025	0	s. o.
Becky A. Penrice									
2024	30 000	s. o.	30 000	s. o.	35,24	45,46	15 sept. 2031	0	63 600
2023	30 000	s. o.	30 000	s. o.	31,28	36,41	15 sept. 2031	107 100	335 100
2022	25 000	s. o.	25 000	s. o.	40,89	47,54	15 sept. 2030	0	1 000
2021	3 000	s. o.	3 000	s. o.	35,76	45,38	15 juin 2029	0	6 600
2020	3 000	s. o.	3 000	s. o.	32,09	38,40	15 déc. 2028	8 280	27 540

1) Options visant l'achat d'actions de catégorie A de Canadian Utilities.

2) Droits à la plus-value d'actions fondés sur des actions de catégorie A de Canadian Utilities.

3) Options visant l'achat d'actions de catégorie I d'ATCO.

4) Droits à la plus-value d'actions fondés sur des actions de catégorie I d'ATCO.

5) Écart entre la valeur de marché au 31 décembre 2024 des actions de catégorie A de Canadian Utilities (34,85 \$) et des actions de catégorie I d'ATCO (47,58 \$) sous-jacentes aux attributions fondées sur des options et le prix d'exercice des attributions fondées sur des options.

Attributions effectuées dans le cadre d'un régime incitatif — valeur acquise ou gagnée durant l'exercice

Le tableau suivant présente les attributions effectuées dans le cadre d'un régime incitatif acquises et gagnées par M. Sharpe et M^{me} Penrice en 2024.

Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres
Valeur acquise au cours de l'exercice (\$)				Valeur acquise au cours de l'exercice (\$)		Valeur gagnée au cours de l'exercice (\$)
Canadian Utilities		ATCO		Canadian Utilities		ATCO
Options ¹⁾	DPVA ²⁾	Options ³⁾	DPVA ⁴⁾	Options	DPVA	
Jason Sharpe	37 063	0	s. o.	s. o.	s. o.	475 000
Becky A. Penrice	37 050	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	469 260

1) Options visant l'achat d'actions de catégorie A de Canadian Utilities.

2) Droits à la plus-value d'actions fondés sur des actions de catégorie A de Canadian Utilities.

3) Options visant l'achat d'actions de catégorie I d'ATCO.

4) Droits à la plus-value d'actions fondés sur des actions de catégorie I d'ATCO.

RÉGIME DE RETRAITE

Les membres de la haute direction visés participent au régime de retraite à l'intention des employés de Canadian Utilities Limited et des sociétés participantes (le « régime CU »), qui comporte deux volets : un volet prestations définies (« PD ») et un volet cotisations définies (« CD »).

Nancy C. Southern participe au volet PD. Katie Patrick, Jason Sharpe et Becky A. Penrice participent au volet CD. Wayne K. Stensby a suspendu sa participation au volet PD, mais a participé au volet CD jusqu'à sa retraite. Brian P. Shkrobot a participé au volet CD du régime de Canadian Utilities jusqu'à sa retraite.

Mode de fonctionnement du volet PD :

- Les membres de la haute direction ne cotisent pas au régime.
- Les participants peuvent prendre leur retraite sans réduction de la rente lorsqu'ils atteignent l'âge de 62 ans, ou si la somme de leur âge et de leurs années de service donne 90 points ou plus. Ils peuvent aussi prendre leur retraite dès l'âge de 55 ans. Cependant, s'ils n'ont pas accumulé 90 points, leurs prestations de retraite seront réduites de 3 pour cent pour chaque année de retraite avant 62 ans et d'une autre tranche de 3 pour cent pour chaque année avant l'âge de 60 ans.
- Les prestations de retraite sont versées jusqu'au décès du participant et, ensuite, 60 pour cent de ces prestations sont versées au conjoint survivant.
- Les prestations de retraite versées aux retraités ont, par le passé, augmenté annuellement avec l'inflation, jusqu'à concurrence de 3 pour cent.

Mode de calcul des prestations de retraite :

$$\left[1,4 \% \times \begin{array}{l} \text{moyenne du maximum} \\ \text{des gains ouvrant droit} \\ \text{à pension (64 060 \$} \\ \text{en 2024)} \end{array} + 2 \% \times \begin{array}{l} \text{salaire moyen (salaire de base le plus élevé} \\ \text{sur cinq années consécutives, à l'exclusion} \\ \text{des primes à court terme) moins 64 060 \$} \end{array} \right] \times \begin{array}{l} \text{Années} \\ \text{de service} \end{array}$$

Mode de fonctionnement du volet CD :

- Les membres de la haute direction ne cotisent pas au régime.
- La société verse des cotisations équivalentes à 10 pour cent du salaire de base, jusqu'à concurrence du maximum autorisé par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), qui était de 32 490 \$ en 2024.
- Les participants sont responsables des décisions en matière de placement prises dans le régime CD et peuvent investir les cotisations dans un large éventail de fonds.

PRESTATIONS DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRES

Les prestations de retraite versées dans le cadre de nos régimes de retraite sont assujetties aux plafonds imposés par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Des prestations qui dépassent ces plafonds sont versées à Nancy C. Southern et Wayne K. Stensby à titre de rente complémentaire. Cette rente complémentaire est offerte par Canadian Utilities et n'est pas préalablement capitalisée; elle comprend également les prestations aux termes du régime de Canadian Utilities. La rente complémentaire versée à Wayne K. Stensby représente le montant qui aurait dépassé les plafonds s'il était demeuré un participant actif du volet PD, avec les mêmes prestations du survivant et la même indexation.

Mode de fonctionnement du régime :

- Les prestations de retraite complémentaires sont versées comme dans le cadre d'un régime à prestations définies.
- Les membres de la haute direction ne versent aucune cotisation au régime complémentaire.
- Les années de service sont plafonnées à 35.

Les prestations de retraite complémentaires de Nancy C. Southern font partie de son contrat de travail. Ses prestations sont calculées de façon à correspondre à 80 pour cent de la moyenne de ses cinq années de rémunération en espèces les plus élevées (salaire et primes à court terme) tout au long de sa carrière.

PRESTATIONS ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

PRESTATIONS DÉFINIES

Le tableau qui suit présente les prestations de retraite et les obligations accumulées au titre des prestations définies aux termes de tous les régimes de retraite agréés et de toutes les ententes complémentaires pour Nancy C. Southern et Wayne K. Stensby, qui ont été affectées à CU Inc.

	Nombre d'années de service décomptées (nombre)	Prestations annuelles payables (\$)		Valeur actualisée d'ouverture de l'obligation au titre des prestations définies (\$)	Variation attribuable aux éléments rémunérateurs (\$)	Variation attribuable aux éléments non rémunérateurs (\$)	Valeur actualisée de clôture de l'obligation au titre des prestations définies (\$)
		À la fin de l'exercice	À l'âge de 65 ans				
Nancy C. Southern	29,00	1 528 176	1 528 176	26 493 319	1 344 847	(2 014 385)	25 823 781
Wayne K. Stensby ¹⁾	35,00	312 863	312 863	5 544 941	453 835	613 447	6 612 223

1) M. Stensby a été chef de l'exploitation d'ATCO Energy Systems jusqu'à sa retraite le 31 janvier 2025.

Le nombre d'années de service décomptées est la durée de la participation du membre de la haute direction au régime de retraite, qui sert à calculer la rente.

Les prestations annuelles payables à la fin de l'exercice sont fonction des années de service décomptées des prestations définies et des gains moyens réels ouvrant droit à pension au 31 décembre 2024. Les prestations sont réduites si un membre de la haute direction visé a droit à une retraite anticipée.

Les prestations annuelles payables à l'âge de 65 ans sont fonction des gains moyens réels ouvrant droit à pension au 31 décembre 2024, et des années de service projetées à l'âge de 65 ans, jusqu'à concurrence de 35 années de service.

La société calcule les obligations accumulées au titre des prestations définies selon la méthode prévue par les Normes internationales d'information financière et d'après la meilleure estimation, par la direction, des événements futurs qui ont une incidence sur le coût des rentes, y compris les hypothèses au sujet du rajustement des salaires de base à l'avenir.

La variation attribuable aux éléments rémunérateurs comprend le coût du service, les écarts entre les gains réels et estimés, l'incidence des modifications au régime et les prestations pour services passés ainsi que les changements de dates de départ à la retraite supposées.

La variation attribuable aux éléments non rémunérateurs comprend l'intérêt sur l'obligation, l'incidence des modifications des hypothèses et l'incidence de la variation de l'attribution de CU Inc., qui est passée de 72,1 pour cent en 2023 à 71,1 pour cent en 2024. Voir la note 15, Avantages de retraite, des états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 pour un complément d'information au sujet des méthodes et des hypothèses utilisées pour calculer les obligations accumulées au titre des prestations définies.

COTISATIONS DÉFINIES

Le tableau ci-après présente les cotisations définies pour les membres de la haute direction visés, qui ont été affectées à CU Inc.

	Valeur accumulée au début de l'exercice (\$)	Élément rémunérateur ¹⁾ (\$)	Valeur accumulée à la fin de l'exercice (\$)
Katie Patrick	209 848	23 100	277 915
Jason Sharpe	711 208	32 490	960 046
Becky A. Penrice	98 383	23 100	138 148
Wayne K. Stensby ²⁾	1 234 073	32 490	1 559 422
Brian P. Shkrobot ³⁾	618 500	3 850	0

1) Le montant de l'élément rémunérateur correspond à la cotisation de la société. Les participants sont responsables de leurs placements et peuvent investir les cotisations dans un large éventail de fonds.

2) M. Stensby a été chef de l'exploitation d'ATCO Energy Systems jusqu'à sa retraite le 31 janvier 2025.

3) M. Shkrobot était vice-président directeur et chef des finances, jusqu'à son départ à la retraite, le 1^{er} mars 2024.

CESSATION D'EMPLOI ET CHANGEMENT DE CONTRÔLE

La cessation d'un emploi d'un membre de la haute direction est assujettie aux dispositions applicables des lois et de la *common law*, puisqu'il n'existe aucun contrat de travail conclu par les membres de la haute direction visés, si ce n'est celui de M^{me} Southern. Veuillez consulter les circulaires de sollicitation de procurations par la direction datées du 7 mars 2025 de Canadian Utilities et/ou d'ATCO, lesquelles sont intégrées aux présentes par renvoi et pourront être consultées sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca pour obtenir des explications sur la manière dont les différentes composantes de notre régime de rémunération sont touchées par les départs à la retraite, les démissions, les changements de contrôle et les cessations d'emploi.

Des précisions concernant les dispositions qui s'appliqueraient, en cas de cessation d'emploi ou de changement de contrôle, aux membres de la haute direction visés, à l'exception de M. Sharpe et de M^{me} Penrice, sont présentées dans les circulaires de sollicitation de procurations par la direction datées du 7 mars 2025 de Canadian Utilities et/ou d'ATCO, lesquelles sont intégrées aux présentes par renvoi et pourront être consultées sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Le tableau suivant présente les montants supplémentaires qui seraient versés à M. Sharpe et à M^{me} Penrice selon différents scénarios – retraite, démission, cessation d'emploi sans motif valable et le changement de contrôle sans cessation d'emploi, en supposant que l'événement déclencheur ait eu lieu le 31 décembre 2024.

Montants supplémentaires	Retraite (\$)	Démission (\$)	Cessation d'emploi sans motif valable (\$) ¹⁾	Changement de contrôle sans cessation d'emploi (\$) ²⁾
Jason Sharpe				
Versement en espèces				
Attributions fondées sur des actions ³⁾				214 606
Attributions fondées sur des options ⁴⁾				68 038
Prestations de retraite				
Avantages sociaux				
Avantages indirects				
Total				281 544
Becky A. Penrice				
Versement en espèces				
Attributions fondées sur des actions ³⁾				421 699
Attributions fondées sur des options ⁴⁾				397 400
Prestations de retraite				
Avantages sociaux				
Avantages indirects				
Total				819 099

1) M. Sharpe et M^{me} Penrice n'ont pas droit à des paiements supplémentaires en cas de cessation d'emploi avec motif valable.

2) Le paiement en espèces qui serait versé dans le cas d'une cessation d'emploi en raison d'un changement de contrôle correspond au montant présenté sous « Cessation d'emploi sans motif valable ».

3) Suppose l'acquisition de tous les droits non encore acquis sur les unités d'actions restreintes. Indique la valeur estimative des attributions accélérées en fonction du cours de clôture des actions de catégorie A de Canadian Utilities et de catégorie I d'ATCO le 31 décembre 2024, soit 34,85 \$ et 47,58 \$, respectivement. La valeur des attributions fondées sur des actions comprend la valeur des UAR additionnelles reçues au cours d'une année civile à chaque date de versement du dividende.

4) Suppose l'exercice de toutes les options et de tous les droits à la plus-value des actions. Indique la valeur estimative des attributions accélérées en fonction du cours de clôture des actions de catégorie A de Canadian Utilities et de catégorie I d'ATCO le 31 décembre 2024, soit 34,85 \$ et 47,58 \$, respectivement.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Pour en savoir plus sur la rémunération annuelle versée aux administrateurs qui n'étaient pas des salariés pour avoir rempli la fonction d'administrateur de la société, voir la page 19.

M. Booth est un administrateur de la société et d'ATCO. Les informations à fournir en vertu de l'article 7 de l'annexe 51-102A6, *Déclaration de la rémunération de la haute direction*, du Règlement 51-102 sont présentées dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 7 mars 2025 d'ATCO, laquelle est intégrée aux présentes par renvoi et pourra être consultée sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

M^{me} Charlton et M. Normand sont administrateurs de la société et de Canadian Utilities. Les informations à fournir en vertu de l'article 7 de l'annexe 51-102A6, *Déclaration de la rémunération de la haute direction*, du Règlement 51-102 sont présentées dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 7 mars 2025 de Canadian Utilities, laquelle est intégrée aux présentes par renvoi et pourra être consultée sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

M^{me} Southern et M^{me} Southern-Heathcott sont administratrices de la société, d'ATCO et de Canadian Utilities.

M^{me} Southern est une employée de la société et ne reçoit aucune rémunération à titre d'administratrice. Les informations à fournir en vertu de l'article 7 de l'annexe 51-102A6, *Déclaration de la rémunération de la haute direction*, du Règlement 51-102 en ce qui concerne M^{me} Southern-Heathcott sont présentées dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 7 mars 2025 de Canadian Utilities, laquelle est intégrée aux présentes par renvoi et pourra être consultée sur SEDAR+ à www.sedarplus.ca.